Ce dossier est un dépôt de plainte.

Ce dossier est destiné à l'attention d'un procureur de la République qui opère dans le milieu de la formation et de l'administration.

Le choix d'envoyer ce dossier au procureur de la République est dû au refus de la police nationale de Limoges d'enregistrer les mains courantes et toute forme de plainte de ma part.

Mme Siham LEKOUISSI 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges 06.66.86.17.64

> Madame, Monsieur le procureur de la République Tribunal judiciaire de Limoges 23 Pl. Winston Churchill 87000 Limoges

Objet : Dépôt de plainte

Madame, Monsieur le procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

- Les préjudices moraux dus à mon exclusion sans motifs de la formation ALIPTIC.
- Les préjudices moraux dus aux conditions de travail dégradantes imposées par le Verger Le QUEROY.
- Les préjudices moraux dus à une radiation par Pôle emploi JOURDAN.
- Les préjudices moraux dus au refus de dépôt de mes mains courantes et de plaintes auprès du commissariat de Limoges.

En conséquence, je souhaite, pour ces faits, porter plainte contre :

- Pôle Emploi JOURDAN.
- Organisme de formation ALIPTIC.
- Le Verger Le QUEROY.
- Commissariat National de Limoges.

Je vous précise que les preuves sont sous formats numériques. Concernant Le QUEROY mes collègues peuvent êtes témoins du vécu.

Je vous remercie de considérer ce courrier comme un dépôt de plainte.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courriel, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le procureur de la République, l'expression de ma plus haute considération

Limoges, le 1<sup>er</sup> février 2023

Signature
Mme Siham LEKOUISSI

Personnes morales et physiques. Ville Limoges CP 87000 en France

# Présentation de plainte

Demandeur d'emploi contre des personnes morales

#### Établissements mis en cause :

- ➢ Pôle Emploi Jourdan à Limoges
- ➤ Verger Le QUEROY à Limoges
- ALIPTIC à Limoges
- Pôle Emploi Général Leclerc à Limoges
- Pôle Emploi Paul Claudel à Limoges
- Région Nouvelle-Aquitaine
- > Commissariat National de Limoges

Plaignante : Siham LEKOUISSI résidant au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges. Tél : 06 66 86 17 64.

Courriel: sihamlekouissi@gmail.com

01/02/2023

# Table des matières

Ouvert	ture	6
Coordo	onnées	7
Début (	des évènements	8
Le ve	erger	8
ALIP	TIC	9
Change	ement de conseillère Pôle Emploi sans me prévenir	13
Merc	credi 19 janvier 2022	14
1.	Information	14
2.	Courriel	14
3.	Remarques	15
At	tentes	15
Exclusi	ion de ALIPTIC sans motif	16
Déro	ulement de la formation	17
1.	Contrat	17
2.	Mercredi 22 juin 2022	18
3.	Vendredi 23 septembre 2022	20
4.	Mardi 25 octobre 2022	21
5.	Réclamations	22
6.	Suite des captures	26
7.	Jeudi 03 novembre 2022	28
8.	Informations sur Serge	29
9.	Suite des captures	30
10	). Vendredi 04 novembre 2022	31
11	Enregistrement des cours	32
12	Mercredi 09 novembre 2022	33
13	8. Vendredi 18 novembre 2022	37
14	l. Mardi 29 novembre 2022	43
Impo	ortant	43
At	tentes	44
Attesta	ntions de présentiel non signées	45
1.	Octobre 2022	46
2.	Remarques	50
3.	Novembre 2022	50

At	ttentes	50
Pôle	Emploi Jourdan	51
1.	Vendredi 18 novembre 2022	52
2.	Lundi 21 novembre 2022	53
3.	Mardi 22 novembre 2022	53
4.	Mercredi 23 novembre 2022	54
5.	Un courriel surprenant d'une certaine Emmanuelle MONTEIL	55
6.	Mardi 06 décembre 2022	56
7.	Mercredi 07 décembre 2022	57
At	ttentes	61
Clôt	ture du dossier par Nicolas Isabelle	62
1.	Mercredi 07 décembre	63
2.	Radiation de Pôle Emploi	63
3.	Vendredi 16 décembre 2022	66
lm	nportant	69
At	ttentes	72
Eval	luer ma formation	73
M	lercredi 30 novembre 2022	74
	1. Courriel	74
	2. Remarques	74
	Attentes	74
Avis sur Google Des demandeurs D'emploi		75
Qı	uelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Général Leclerc	76
Qı	uelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Jourdan	78
Qı	uelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Paul Claudel	79
Re	emarques	82
At	ttentes	82
Cuei	illette des Pommes chez Meylim Verger Le QUEROY	83
Insp	ection du travail	89
M	lardi 08 novembre 2022	90
	1. Courrier	90
	2. Remarques	92
	Attentes	92
Com	Commissariat National de Limoges	
Pr	remier refus de dépôt de main courante	94
Sa	econd refus de dénôt de plainte	94

Attentes	95
Annexes	96
Problème de double nationalité et Formation en distanciel	97
Information	
Attentes	
Remarques générales	
Conclusion	
Fin du rapport	

# **Ouverture**

Ce document présente l'ensemble des faits non-professionnels et la mauvaise qualité de tous les établissements cités dans ce rapport.

Ces faits ont eu un impact négatif sur ma santé, mon parcours professionnel et ma vision du futur. Nous sommes traités comme des esclaves, sans aucune explication sur le comportement de certains professionnels. Ces derniers nous font croire que leur mauvais comportement, leur incompétence sont tout-à-fait normaux et que c'est nous les victimes qui sommes fautives.

Comment pourrions-nous avancer dans la vie et réaliser nos projets et nos rêves quand certains individus nous font trébucher, nous font tomber et nous font reculer vers un état dégradant, humiliant et aliénant ?

Untel est un président donc on ne peut pas le juger. Untel est un policier donc on ne peut pas remettre en question ses propos. Untel est un directeur donc on ne peut pas enquêter sur lui : jusqu'à quand allons-nous devoir entendre et assumer ces phrases tranchantes et blessantes ? Quand est-ce que la justice sera appliquée comme il se doit ? Maintenant ou jamais, car aujourd'hui ils sont placés en position de force mais ce que demain cache tout le monde l'ignore.

L'ensemble des évènements que j'ai vécus me choquent, certains me surprennent car les professionnels aujourd'hui sont arrivés à un niveau avancé de mensonge. Sans aucun scrupule, ils mentent à la vue de tout le monde, c'est comme si leur pouvoir et leur situation professionnelle étaient éternels.

C'est le moment de dire « stop » afin de lutter contre ce phénomène car je ne suis pas la seule à me plaindre et certains souffrent en silence comme je l'ai vécu il y a quelques mois.

Dans ce rapport et concernant mes plaintes, toutes les informations demandées dans mes attentes devraient vous servir de levier à la pénalisation des personnes morales en question.

# Coordonnées

#### Etablissements principaux

#### **ALIPTIC**

❖ Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication.

❖ Situation : ESTER Technopole

❖ Adresse: 1 Av. d'Ester Porte 2, 87069 Limoges

Téléphone : 05 55 71 39 70

#### Pôle Emploi Jourdan

❖ Adresse: 13 Cr Jourdan, 87100 Limoges

Téléphone : 09 72 72 39 49

❖ Téléphone : 3949

#### Verger Le QUEROY à Limoges

❖ Adresse : Le QUEROY 87500 Glandon

❖ Téléphone : 05 53 62 21 40

#### **Commissariat National de Limoges**

❖ Adresse : 84 Av. Emile Labussière, 87100 Limoges

**\*** Téléphone : 05 55 14 30 00

#### Etablissement secondaires

Pôle Emploi Général Leclerc à Limoges.

Pôle Emploi Paul Claudel à Limoges.

# Début des évènements

Voici un résumé du début des évènements :

- Je suis inscrite à pôle emploi depuis 2019.
- Ma conseillère à l'époque s'appelait BARDAUD Nadège.
- Cette conseillère ne me parlait que de ALIPTIC à chaque entretien.
- En septembre 2021, Pôle Emploi me contacte pour une cueillette des pommes que j'ai acceptée. J'ai travaillé trois semaines chez le verger Le QUEROY, à qui j'ai demandé une confirmation écrite de ce travail effectif. Apparemment tout se passe oralement chez eux. Meylim m'envoie ce message auquel j'ajoute une remarque :

# Le verger

#### Message

Marjorie MEYLIM <marjorie@meylim.fr>

jeu. 16 sept. 2021 17:40

À moi

#### Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous confirme l'embauche de Mme ARBOUSSET et Mme VALASOA lundi 20 Septembre.

L'arrêt choisi est CHURCHILL ( rond-point arrêt de ville ) à 7h10. <u>Le bus comportera une pancarte BLEU écrit QUEROY</u>. Surtout attendre le TERMINUS du bus ne pas descendre <u>avant</u>.

Merci de vous munir d'un masque dans le bus.

Cordialement,

Marjorie Renaudin – Assistante Commerciale

SICA MEYLIM - La Meynie - 24270 Sarlande

Tél: 05 53 62 21 45 - Fax: 05 53 52 33 10

www.alliance-perlim-meylim.fr

#### Remarque

- « Suite à notre conversation téléphonique, je vous confirme l'embauche de Mme ARBOUSSET et Mme VALASOA lundi 20 septembre. »
- ➤ Je n'ai pas compris cette phrase alors que la conversation téléphonique était avec moi, Mme Siham LEKOUISSI. En outre, nous n'avions parlé d'aucune embauche. Cela commençait bien !

#### **ALIPTIC**

- Vers novembre 2021 je postule chez ALIPTIC sur leur site internet talents4tech.com.
- Il n'y a eu aucune réponse sur ma candidature, ni aucune réponse automatique sur sa bonne réception.
- Après plusieurs appels, j'arrive enfin vers fin décembre à obtenir des réponses et une date pour un entretien en Visio en janvier, message 1 ci-dessous :

#### Message 1

Eugénie Teil <eugenie.teil@aliptic.net>

mer. janv. 11:09 5

À moi

#### Bonjour,

Je vous remercie pour votre candidature à notre cursus de formation.

Nous vous proposons un entretien le mardi 18 janvier de 9h30 à 10h30 en visio avec notre équipe pédagogique.

En cas d'indisponibilité n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous vous enverrons un lien Google Meet pour l'entretien dès votre retour.

Bien cordialement,



#### **Eugénie TEIL | Alternante**

#### Formation, Réseau & Communication

Le Hub - Porte 2

1 avenue d'Ester 87069 Limoges

05 55 71 39 71

eugenie.teil@aliptic.net

aliptic.net

lafrenchtech-limousin.com

talents4tech.com

- Je passe l'entretien en janvier avec Stéphanie Faure, Baptiste Saint-Pierre et Nicolas Vaucher.
- A la fin de cet entretien, Stéphanie Faure m'informe qu'elle est d'accord et que je suis prise, elle me propose deux entrées à la formation, une en janvier et une autre en mai.
- Après cet entretien, ALIPTIC ne m'envoie aucun accord écrit, tout se passe oralement.
- A cause d'une circonstance particulière, je ne parviens pas à faire l'entrée de fin janvier mais j'ai recontacté ALIPTIC pour décaler la date de ma rentrée et ils acceptent, message 2, auquel j'ajoute une remarque :

#### Message 2

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

lun. 24 janv. 06:52

À Eugénie

Madame Eugénie TEIL,

Je reviens vers vous suite à mon admission pour suivre la formation SPPN.

J'ai donné à votre équipe pédagogique, lors d'un entretien en visio le mardi 18 janvier, mon accord pour débuter cette formation le 31 janvier 2022.

Actuellement, je suis positive au COVID-19 (attestation en pièce jointe) avec des symptômes importants et je risque de ne pas pouvoir suivre le début de la formation, et ceci impacterait sur le bon déroulement de mon cursus.

Pour cette raison, j'aimerais reporter, dans la mesure du possible, ma rentrée en mai 2022.

Aussi, vous serait-il possible de me communiquer une confirmation écrite de mon admission à la formation SPPN pour la rentrée de mai 2022 ?

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Bien cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#### Remarque 2

- Aucune réponse écrite à ce courriel, ils préfèrent que tout se passe oralement.
- Stéphanie FAURE me contacte par téléphone et me confirme ma rentrée pour mai.

Avant le mois de mai, je contacte ALIPTIC au matin pour m'informer des dates car sur leur site j'ai remarqué un changement de date d'entrée. Stéphanie Faure me fait comprendre qu'elle doit encore vérifier ma candidature et savoir si toute l'équipe est d'accord pour ma candidature, ce qui m'a choquée de la part d'une soi-disant professionnelle.

Stéphanie Faure me rappelle l'après-midi pour me dire qu'effectivement je suis prise, que l'équipe est d'accord, mais que cela dépendra encore des places libres ainsi que du référencement de la formation. Un second choc. Là je lui ai demandé de m'envoyer au moins un justificatif écrit.

Stéphanie Faure m'envoie ce courriel auquel j'ajoute une remarque :

#### Message 3

Stéphanie Faure <stephanie.faure@aliptic.net>

lun. 11 avr. 14:38

À moi

#### Bonjour Mme Lekouissi,

Comme indiqué lors de notre dernier échange, vous êtes retenue pour intégrer notre prochaine session de formation SPPN qui débutera le 30 mai 2022 pour se terminer le 30 novembre 2022.

A cet effet, voici quelques éléments que vous pouvez communiquer à votre conseillère Pôle Emploi :

A ce jour cette formation n'est pas encore référencée sous CAP Métiers, elle le sera très prochainement.

Cette formation est aujourd'hui non conventionnée (financement ALIPTIC et FSE), or nous avons déposé une demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine. Nous passons en commission le 9 mai.

Je reviendrai vers vous à cette occasion.

Bien cordialement,



#### Stéphanie FAURE | Chef de projet

#### Ingénierie, Formation & Tiers-Lieux

Le Hub - Porte 2

1 avenue d'Ester 87069 Limoges

05 55 71 39 72 - 06 37 16 69 86

stephanie.faure@aliptic.net

<u>aliptic.net</u> <u>lafrenchtech-limousin.com</u>

#### Remarque 3

- Aucun retour n'a été fait concernant le référencement, aucun appel ni aucun courriel. Ils m'ont contactée deux semaines avant le début de la formation (prévu le 7 juin) pour m'informer que la formation avait été référencée et je n'ai encore reçu aucun courriel.
- ➤ ALIPTIC nous envoie une convocation le vendredi au soir pour une rentrée du mardi 07 juin 2022 (lundi étant un jour férié). Aucun écrit ne justifie mon admission à la formation, simplement des convocations.
- ➤ Je débute officiellement ma formation le 07 juin 2022 (jusqu'au 30 novembre 2022).

# Changement de conseillère Pôle Emploi sans me prévenir

# Mercredi 19 janvier 2022

Message envoyé à Bardaud Nadège à la suite de mon premier entretien avec ALIPTIC.

#### 1. Information

Mme Bardaud Nadège est mon ancienne conseillère à Pôle emploi Jourdan.

#### 2. Courriel

Formation ALIPTIC- Identifiant Pôle Emploi 3851190B

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mer. 19

janv. 10:26

À 012nadege.bardaud

Bonjour Mme BARDAUD Nadège,

Je reviens vers vous à la suite de mon admission pour suivre la formation SPPN (Sécurisation des Parcours Professionnelles Numérique) de ALIPTIC qui débutera le 31 janvier 2022.

J'ai été hier, le mardi 18 janvier, en visioconférence avec l'équipe pédagogique de la formation, nous avons abordé tous les points nécessaires au démarrage de celle-ci. Parmi ces points, la rémunération des stagiaires qui apparemment, et s'il y a lieu, se fera via pôle emploi.

Alors, j'aimerais savoir si une rémunération des stagiaires est envisageable et possible pour cette formation.

Si oui, quelles sont les démarches à suivre afin d'en bénéficier ?

Je tiens aussi à vous informer que je suis en recherche de stage ou d'un emploi à l'issue de la formation SPPN, merci de me contacter si jamais vous avez des offres, des forums ou des organismes à me proposer.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Bien Cordialement

Siham LEKOUISSI

## 3. Remarques

- Bardaud Nadège ne me répond pas.
- Surprise par l'appel d'un monsieur, le lendemain, le 20 janvier 2022.
- La personne au téléphone m'informe que Stéphanie Faure (cheffe de projet chez ALIPTIC) l'a contacté pour parler de moi, ce que je trouve étrange de la part de ALIPTIC.
- ➤ Je découvre après plusieurs mois et par hasard que le nom de ma conseillère a été changé sur mon compte personnel.
- > Je n'ai reçu aucun courrier qui justifie ce changement de conseiller.

#### **Attentes**

- Une explication à ce changement de conseiller.
- Un rapport expliquant pourquoi je n'étais pas au courant de ce changement.
- Un rapport expliquant pourquoi Bardaud Nadège n'a pas répondu à ce courriel et pourquoi c'est quelqu'un d'autre, que je ne connais pas, qui m'appelle.

# **Exclusion de ALIPTIC sans motif**

#### Déroulement de la formation

#### 1. Contrat





Formation : SPPN "Sécurisation des parcours professionnels numériques" Dates : Du 07 juin 2022 au 30 novembre 2022

# Attestation d'entrée en formation

L'association ALIPTIC, située au 1 avenue d'Ester 87069 Limoges - Porte 2

atteste que Mme. Lekouissi Siham

est entrée en formation : SPPN "Sécurisation des parcours professionnels numériques"

Dates : du 07 juin 2022 au 30 novembre 2022

Durée de la formation : 800 h

Fait à Limoges, le 07 juin 2022

Signature du stagiaire

Signature au nom de l'ALIPTIC Stéphanie Faure, responsable pédagogique



ALIPTIC - 1 avenue d'Ester 87089 L'Imoges cedex - 05 55 71 39 70 - contact@aliptic.net N° Décigration d'activité OF - 75 87 01680 87 - Certification QUAI IOPI N° 2020/88556 1 Association la 1991 déclarée auprés de la Préfecture de la Haute-Vienne le 21 octobre 2003 N° SIRET - 529 019 127 00024 - N° TVA intracommunautaire - FR41 529 019 127 - APE - 9499Z

Talignis-l'Tetri est la marque Talants et Formation de l'ALIPTIC - informations sur le sile <u>www.talentsdiech.com</u> SPPN est une action cofinance par l'Union europpance avac le Fonds Social Européen (FSE) et le rispositif de reianux REACT-EU informations sur le sile <u>www.surope-en-nouvelle-aquitaine.eu</u>



# 2. Mercredi 22 juin 2022

- Insatisfaite du début de la formation j'ai laissé un avis sur leur site internet.
- Stéphanie Faure me convoque pour me menacer.
- Elle me fait comprendre que je dois retirer l'avis sinon « aucune des entreprises de [leur] réseau ne va [m'] accepter, et c'est bien dommage car [je] ne trouverai pas de travail ».
- Stéphanie Faure me rappelle le lundi pour me redire la même menace et m'informer que le président est au courant de l'avis.

#### Message

Eugénie Teil <eugenie.teil@aliptic.net>

mer. 22 juin 2022 15:01

À moi, formation

#### Bonjour,

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour un entretien individuel, afin de réaliser un suivi au cours de la formation "Sécurisation des parcours professionnels numériques". Cette entretien aura lieu le jeudi 23 juin 2022 à 14h, dans nos locaux à Ester Technopole, 1 avenue d'ester - Porte 2, 87069 Limoges.

Vous trouverez ci-joint votre convocation à l'entretien individuel ainsi qu'un document à nous rendre complété avant votre entretien.

Au plaisir de vous recevoir,



#### **Eugénie TEIL | Alternante**

Formation, Réseau & Communication Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 eugenie.teil@aliptic.net

aliptic.net lafrenchtech-limousin.com talents4tech.com





#### CONVOCATION

#### A l'attention de Mme Lekouissi Siham

Dans le cadre de la formation "Sécurisation des parcours professionnels numériques " (SPPN), nous avons l'honneur de vous convoquer à un premier entretien individuel de suivi, en présentiel dans nos locaux à Ester Technopole, 1 avenue d'ester, Porte 2, 87069 Limoges.

Vendredi 24 juin 2022 à 14 h

Au plaisir de vous recevoir.

Fait à Limoges le 22/06/2022

Pour l'organisme de Formation

Stéphanie Faure, Responsable pédagogique



ALIPTIC - 1 avenue d'Ester 87069 Limoges cedex - 05 55 71 39 70 - contact@aliptic.net
N° Déclaration d'activité OF : 75 87 01660 87 - Certification QUALIOPI N° 2020/86656.1
Association loi 1901 déclarée auprès de la Préfecture de la Haute-Vierne le 21 octobre 2003
N° SIRET : 529 019 127 00024 - N° TVA intracommunautaire : FR41 529 019 127 - APE : 9499Z

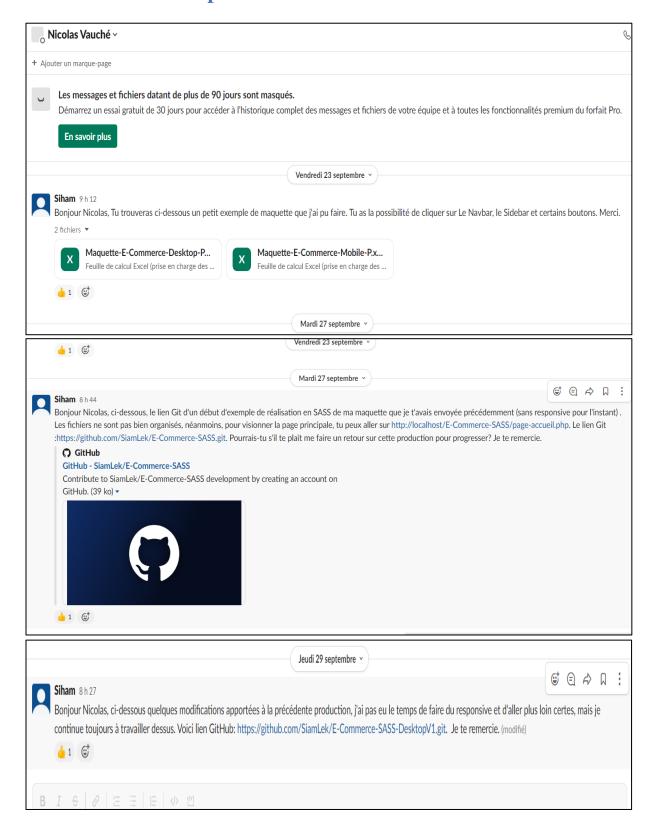
Talents4Tech est la marque Talents et Formation de l'ALIPTIC - Informations sur le site : <u>www.talents4tech.com</u> SPPN est une action cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds Social Européen (FSE) et le dispositif de relance REACT-EU. Informations sur le site <u>www.europe-en-nouveile-aquitaine.eu</u>



#### Remarque

- Sur la convocation, il est écrit « afin de réaliser un suivi au cours de la formation », cet intitulé est faux, car ce n'est pas ce qu'il passé en réalité pendant l'entretien.
- L'objectif de cet entretien était en réalité de me menacer.

## 3. Vendredi 23 septembre 2022



- > J'envoie plusieurs exercices à Nicolas Vaucher et il me néglige.
- Des exercices qui m'ont pris plusieurs heures de travail et beaucoup d'énergie.
- ➤ Il m'envoie des émojis sans aucune réponse ni retour sur chacun des exercices que je lui ai envoyés.
- > Je ne vois pas comment ils aident les demandeurs d'emploi à progresser avec ce comportement.
- ➤ Il nous a dit qu'il prendrait une de nos réponses comme exemple (ou bien une partie de chaque réponse) afin de développer un site web. Finalement, il n'a rien pris et a proposé un exemple venant de lui. Nous avons travaillé durement pour rien alors qu'il ne propose même pas de cours en PDF, ni de planning de son cours.

#### 4. Mardi 25 octobre 2022

Baptiste Saint Pierre <br/>
<br/>
baptiste.saintpierre@aliptic.net>

mar. 25 oct. 2022 13:41

À ..., moi, formation

#### Bonjour à tous

Nous accusons bonne réception du message envoyé par vos représentants des stagiaires en date du 24/10/2022.

Nous avons consulté en détails le document de réclamations qu'il contenait et nous vous en remercions. Pour rappel, vous retrouverez ce document en PJ de ce mail.

Toute l'équipe pédagogique profite de ce mail pour vous rappeler deux points évoqués dès le début de la formation. Nous sommes à votre disposition pour échanger individuellement et de manière constructive sur d'éventuelles difficultés. Par ailleurs, nous vous rappelons que pour toute difficulté d'ordre pédagogique, vous pouvez également solliciter directement les intervenants concernés.

#### Cordialement



Baptiste SAINT PIERRE | Chargé de mission

Formation, Talents & Tech Le Hub -Porte 2

# 5. Réclamations

RECLAMATIONS SPPN #2 24/10/2022

### **Réclamations**

Page 1 sur 4

ECLAMATIONS SPPN N2 24/10

#### Problèmes rencontrés :

- Un début de formation inutile.
- Quelques réserves sur le début de la formation, qui a commencé très lentement et où manquaient des cours sur le html/css.
- Quelques réserves sur les exercices de Débug en tout début de formation qui ont paru un peu décalés par rapport au contenu des cours.
- Manque de leçons au format PDF après chaque cours dispensé.
- · Mauvaise distribution de ces cours sur le calendrier.
- Manque d'exercices d'application directe de ces cours.
- Absence totale de maquette qui planifie sur le semestre, le nombre de cours et d'heures dédiés à chaque discipline ainsi que les évaluations et certification datées.
- Très mauvaise correspondance entre les cours dispensés et les évaluations proposées.
- Absence totale de corrigés écrits pour l'évaluation technique.
- Absence totale de corrigés oral et écrit pour l'évaluation théorique.
- Absence totale de cours PDF, par exemple le cours du développement web.
- Manque de corrigés écrits concernant les exercices proposés.
- Absence de notes sur les évaluations.
- Absence répétitive des animateurs et aucun rattrapage des cours ratés.
- Accumulation d'une trop grande charge de travail qui nécessite une validation des acquis : front-end, back-end, exercices, opquast, cours, projet de groupe vers la fin de la formation.
- La charge de travail sur cette fin de formation par rapport au début de formation où au
  contraire, on avait beaucoup moins de choses à faire avec des délais super longs pour
  rendre les travaux. On avait 3 semaines pour rendre une maquette html/css, alors que
  maintenant on a régulièrement des nouveaux exo php, avec en plus le projet de groupe
  et opquast et on doit tout rendre rapidement et quasi tout en même temps.
- Un rythme de formation saccadé et inconstant.
- Manque de cohésion entre les animateurs.
- Mauvaise distribution des tâches entre les animateurs de la formation, par exemple la correction des exercices est attribuée à un animateur indisponible.
- La formation se poursuit sans tenir compte de la bonne installation des outils informatiques sur l'ordinateur de chaque personne formée.

RECLAMATIONS SPPN #2 24/10/202

#### Axes d'amélioration :

- Rajouter des classes virtuelles en début de formation sur le html/css.
- De manière générale, augmenter la densité de la formation pendant la période html/css (c'est-à-dire les premières semaines).
- Enlever les exercices de Débug PHP; alors qu'on est encore à apprendre à faire du front.
- Produire un planning détaillé à présenter le premier jour de la formation. Y figureront :
  - La durée de chaque discipline en heures.
  - Les évaluations datées
  - Les projets de groupe datés.
  - La Certification datée.
- Générer un PDF structuré, clair, et précis à l'issue de chaque cours en classe virtuelle ou présentielle.
- Ce PDF doit être constitué du cours relatif à chaque thème, d'illustrations s'y rattachant, d'exercices d'application directe, et d'un corrigé de ces exercices d'application.
- Proposition des solutions des évaluations théorique et technique et des exercices par écrit sous format PDF.
- Proposer systématiquement une bibliographie et sitographie relative à chaque leçon.
- Relire les énoncés des exercices pour éviter toute erreur avant publication.
- Garder un langage exempt de propos qui dévient de la bienséance « Monsieur connard, un truc de salaud ... ».
- · Suivre les principes didactiques de base :
  - Fixer un objectif clair au début de chaque séance et s'y tenir.
  - Organiser la succession des cours de sorte que les premiers cours servent de base à la suite des cours.
- La répartition du planning sur la formation pour les prochaines session sppn, malheureusement pour nous c'est trop tard, je ne vois pas comment améliorer ça en 1 mois
- · Un peu plus de ressources type cours, ce serait pas mal aussi je pense.
- Tenir compte de l'avancée des personnes formées pour qu'elles apprennent les principales notions et achèvent cette formation par une insertion professionnelle.
- Rendre cohérents cours dispensés et exercices/évaluations proposés concernant les connaissances et compétences à acquérir.

RECLAMATIONS SPPN #2 24/10/2022

#### Conclusion:

- Les promesses faites au début de la formation ne semblent pas pouvoir être tenues.
- La promesse concernant l'atelier d'aide à l'emploi n'a pas été tenue.

Page 4 sur 4

# 6. Suite des captures



➤ Baptiste qui nous adresse un message coléreux, exempt de formule de politesse, après réception des réclamations des stagiaires, envoyé le 24 octobre 2022.



- ➤ Le lendemain il nous renvoie le même message, toujours exempt de formule de politesse.
- Le même jour, je reçois une convocation :





#### CONVOCATION

#### A l'attention de Mme Lekouissi Siham

Dans le cadre de la formation "Sécurisation des parcours professionnels numériques " (SPPN), nous avons l'honneur de vous convoquer à un premier entretien individuel de suivi, en présentiel dans nos locaux à Ester Technopole, 1 avenue d'ester, Porte 2, 87069 Limoges.

Mercredi 2 novembre 2022 à 9h

Au plaisir de vous recevoir,

Fait à Limoges le 26/10/2022

Pour l'organisme de Formation

Stéphanie Faure, Responsable pédagogique



ALIPTIC - 1 avenue d'Ester 87069 Limoges cedex - 05 55 71 39 70 - contact@aliptic.net
N° Declaration d'activité OF : 75 87 01600 87 - Certification QUALIOPI N° 2020/88686 1
Association to 1901 déclarée auprès de la Prefecture de la Haute-Vierne le 21 octobre 2003
N° SIRET : 529 019 127 00024 - N° TVA intracommunautaire : FR41 529 019 127 - APE : 9496Z

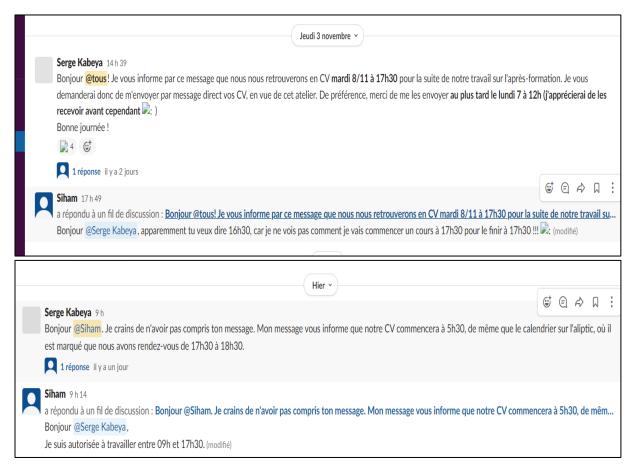
Talents4Tech est la marque Talents et Formation de l'ALIPTIC - informations sur le site : <u>www.talents4tech.cor</u>



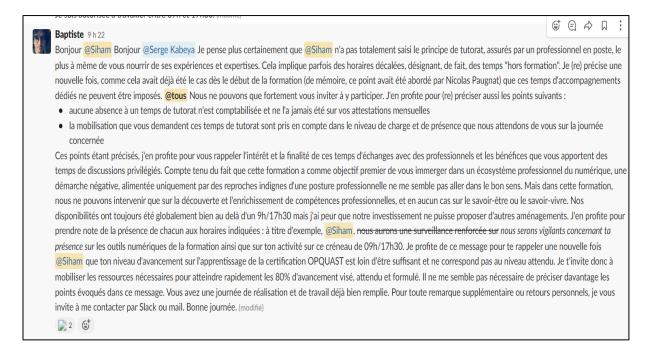
- > Une autre convocation.
- C'est marqué « un premier entretien individuel » alors qu'il s'agissait d'une deuxième convocation.
- L'intitulé est toujours faux : « suivi ».

#### 7. Jeudi 03 novembre 2022

#### Captures d'écran

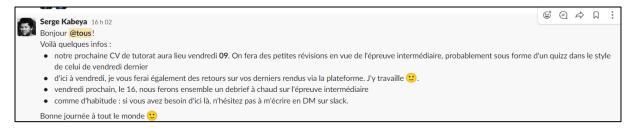


Les horaires de la formation sont entre 09h00 et 17h30.

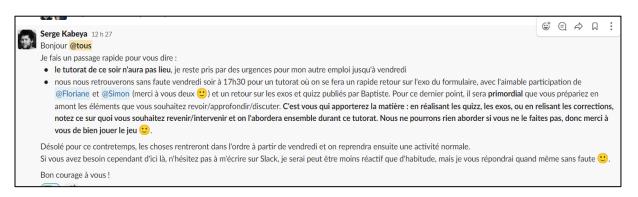


- ➤ Baptiste me menace et commence à dévoiler mes progressions.
- ➤ Il me dit qu'ils auront une surveillance renforcée sur tout ce que je fais.
- Nicolas Paugnat a été aussi viré de la formation.

# 8. Informations sur Serge

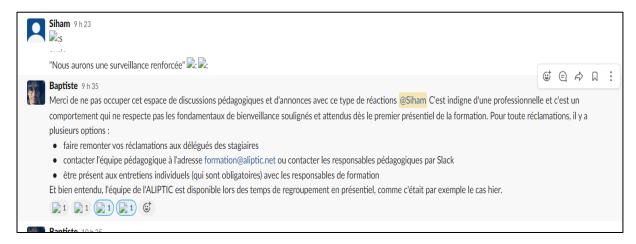


- ➤ Il n'a pas corrigé l'évaluation théorique. Il nous a informés qu'il se fichait de cette évaluation.
- Aucune proposition de correction en PDF aux évaluations théoriques.

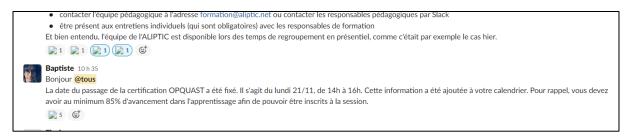


- > Serge nous fait travailler de 17h30 jusqu'à parfois 19h00, surtout les vendredis.
- ➤ Il s'occupe des corrections des exercices, des quizz, des évaluations, du suivi des stagiaires. Donc de 99% de la progression des demandeurs d'emploi.
- ➤ Il a un autre CDD en parallèle avec ALIPTIC.
- ➤ Il n'est pas disponible, il s'absente régulièrement.
- ➤ Il ne corrige pas tous les exercices.
- ➤ Il a quitté les cours une semaine avant la fin de la formation, alors qu'il s'occupe d'une équipe projet, et il est censé rester avec l'équipe jusqu'à la fin des projets, normalement le 30 novembre 2022.
- Nous ne l'avons jamais vu physiquement.
- ➤ Il est incompétent, il nous demande de faire des choses qui n'ont rien à voir avec la réalité. Par exemple commencer la programmation de l'application avant d'établir les documents nécessaires ou un prototype de ce qu'on va programmer.
- ➤ Il ne maitrise pas les étapes de développement d'un projet.
- ➤ Ils ont donné le nom « Tutorat » à son cours pour dissimuler son indisponibilité.

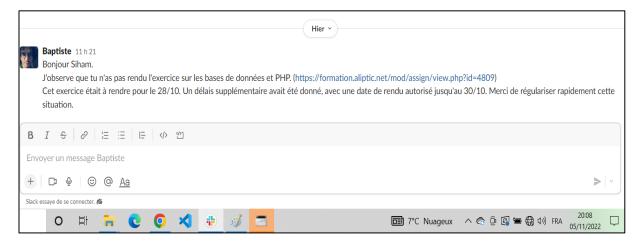
## 9. Suite des captures



Message insultant de la part de Baptiste. Stéphanie FAURE m'avait choisie par défaut comme déléguée des stagiaires avec un autre stagiaire. J'avais refusé d'être déléguée mais Baptiste avait insisté donc je suis devenue déléguée.



➤ Le même jour, le jeudi 03 novembre, il fixe une date urgente et plus précoce de passation de la certification OPQUAST après m'avoir rabaissée et affiché mes progressions à la vue de tout le monde.



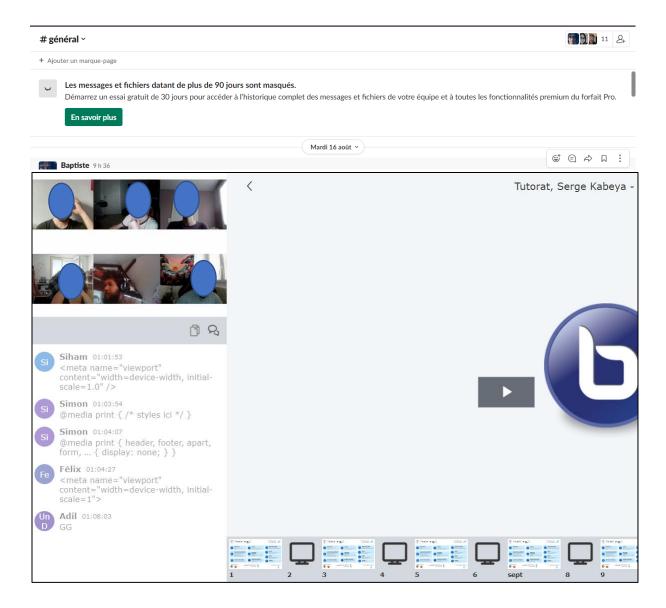
- > Baptiste commence à me mettre la pression.
- ➤ Je n'ai pas pu rendre le seul exercice obligatoire de Baptiste, ni le seul exercice obligatoire de Serge, à cause de la charge du travail ce dernier mois.
- ➤ Le 30 octobre est un dimanche (le 28 est un vendredi). Ils veulent que nous travaillions les soirs, les week-ends et les jours fériés.
- Stéphanie Faure me communique le lendemain une deuxième convocation :

#### 10. Vendredi 04 novembre 2022



- > Une autre convocation.
- > Il est marqué « un premier entretien individuel » alors qu'il s'agissait d'une troisième convocation.
- L'intitulé est toujours faux : « suivi ».

# 11. Enregistrement des cours



- Activer la webcam et les micros est obligatoire.
- Les cours sont enregistrés ainsi que la webcam et les micros, ce qui m'empêche de participer et de parler librement pendant le cours.
- Les cours et les webcams sont publiés à la vue de tout le monde et pendant un an, sur la plateforme ALIPTIC.

#### 12. Mercredi 09 novembre 2022

Stéphanie Faure m'envoie une convocation pour un entretien disciplinaire sans aucune raison.

#### Message

Stéphanie Faure <stephanie.faure@aliptic.net>

mer. 9 nov. 2022 16:41

À moi, Raphael, formation

#### Bonjour,

Pour information, ci-joint la convocation qui vous a été adressée ce jour en lettre recommandée avec accusé de réception.

Cordialement,



#### Stéphanie FAURE | Chef de projet

Ingénierie, Formation & Tiers-Lieux Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 - 06 37 16 69 86 stephanie.faure@aliptic.net

aliptic.net lafrenchtech-limousin.com talents4tech.com CGTL Tiers-Lieux.net

#### **Convocation**

ALIPTIC 1 avenue d'Ester, Porte 2 87069 Limoges cedex

> Siham LEKOUISSI ep.BALAHACHI 14 avenue Jean Gagnant, 87000 Limoges

Limoges, mardi 08 novembre 2022

Envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Convocation préalable à un entretien disciplinaire

Madame

Par la présente, et conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du centre de formation de l'ALIPTIC, nous vous informons que vous êtes convoquée à un entretien préalable.

A ce jour, au regard de l'article 12 de ce même Règlement intérieur, nous envisageons à votre égard une sanction pouvant aller jusqu'à votre exclusion définitive de la formation SPPN.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter le **lundi 14 novembre 2022 à 11h** à l'adresse précisée ci-dessous :

ALIPTIC

1 avenue d'Ester, porte 2, 87069 LIMOGES

Cet entretien aura lieu avec Monsieur Saint Pierre, responsable pédagogique de la formation SPPN, Madame Faure, responsable Ingénierie et Formation, et Monsieur Nieto, directeur du centre de formation, qui vous détailleront les motifs pour lesquels vous êtes convoquée.

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du centre de formation de l'ALIPTIC, vous pouvez être assistée durant cet entretien de la personne de votre choix ou par un délégué de la promotion.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'organisme de formation Stéphanie Faure Responsable Ingénierie et Formation



#### Remarques

- ➤ Aucun détail des motifs
- ➤ Ils ont écrit « ep. BALAHACHI ». Une façon de dévoiler ma vie privée à la vue de tout le monde.

#### Retour 1

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

jeu. 10 nov. 2022 09:58

À Stéphanie, Raphael, formation

Monsieur Raphaël NIETO,

Pourriez-vous, s'il vous plaît, m'expliquer par courriel l'objet et les motifs de cette convocation, la nécessité et l'urgence de l'envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception ?

#### Cordialement

Siham LEKOUISSI

#### Retour 2

Monsieur Raphaël NIETO,

Je reviens vers vous concernant ma déclaration mensuelle de présence du mois d'octobre que je n'ai pas voulu signer.

- 1. Pourriez-vous, s'il vous plait me communiquer les coordonnées des services d'indemnisation de la région Nouvelle-Aquitaine, afin que je puisse voir avec eux ce sujet des horaires travaillées après 17h30, qu'apparemment vous refusez de prendre en charge ?
- 2. Pourriez-vous aussi m'expliquer, s'il vous plaît, l'histoire des nombreuses convocations et l'histoire des sanctions que je reçois dernièrement de la part de votre employé Monsieur Baptiste SAINT PIERRE ?

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement Siham LEKOUISSI

#### Retour 3

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

dim. 13 nov. 2022 17:10

À Raphael, formation, Stéphanie

Monsieur Alexis Mons, (Monsieur Raphael Nieto),

Je reviens vers vous espérant trouver des réponses à mes questions concernant la qualité et le déroulement de la formation SPPN que vous proposez aux demandeurs d'emploi.

En cherchant à vous contacter via le site d'Emakina, étant donné que vous êtes aussi directeur général délégué de cet organisme, je me suis aperçue de l'absence de numéro de téléphone. D'où ma première question :

1. Pourquoi l'entreprise Emakina ne dévoile pas son numéro de téléphone au public

Dernièrement, le 08 novembre 2022, j'ai reçu une convocation préalable à un entretien disciplinaire de la part de vos employés, dont le motif n'est pas précisé (document en pièce jointe) :

- 1. Quel en est donc l'objet ?
- 2. Pourquoi ne pas révéler les motifs de cette convocation plutôt par courriel ?

J'ai remarqué pendant la formation, des faits objectivement dégradants, à savoir :

- 1. Des horaires travaillés après 17h30 non pris en compte dans vos calculs d'indemnisation.
- 2. Les absences à un cours de 2h sont équivalentes à une demi-journée d'absence.
- 3. Un retard de moins d'une heure à un cours est équivalent à une absence sur 2h.
- 4. Article 12 : « Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'ALIPTIC ... ». Pourriez-vous me détailler ce point ?
- 5. Avez-vous pris connaissance de l'ensemble des réclamations des stagiaires adressées à votre équipe de formation le 24 octobre 2022 (document en pièce jointe) ? De quelle manière avez-vous remédié à ces différents problèmes ?
- 6. Pour quelle raison l'audio et la vidéo par webcam des stagiaires, pendant les différents cours en distanciel, sont-ils enregistrés et publiés à la vue de tout le monde pendant 1 an ?
- 7. Pourquoi les stagiaires sont-ils entravés dans leur liberté d'expression et risquent d'être convoqués, virés de la formation et privés de l'emploi au sein du réseau professionnel de ALIPTIC ?
- 8. Quel intérêt avez-vous à appâter les personnes en recherche d'emploi, réellement dans le besoin, par un avenir professionnel et par des présentations d'offres d'emploi fictives ?
- 9. Les animateurs de la formation adoptent parfois des expressions déplacées, exemptes de politesse et éloignées des règles de bienséance, qu'envisagez-vous pour les endiguer ?

10. ALIPTIC, comme vous l'avez décrite, est censée être une association humanitaire, d'entraide, sociale. En quoi est-elle sociale, bénévole et humanitaire ?

Sans oublier l'heure de déjeuner dont personne ne parle, les convocations avant chaque présentiel alors que nous avons un calendrier sur lequel les présentiels sont datés, les cours BlablaNum qui se déroulent entre 12h30 et 13h30. En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement

Siham LEKOUISSI

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#### Remarques

- Dès réception de ce courriel : « Convocation préalable à un entretien disciplinaire », j'ai essayé de contacter à plusieurs reprises ALIPTIC par téléphone et par mail afin de comprendre l'objet et les motifs de cet entretien avant la date de la convocation. Mais je n'ai reçu aucune réponse.
- Mes questions par mail ont été envoyées avant la date de la convocation, le 14 novembre 2022.
- ➤ Ils ont négligé toutes mes questions et mes courriels.

## 13. Vendredi 18 novembre 2022

- Le 18 novembre au matin, j'essaie de me connecter sur la plateforme.
- Un message apparaît : « problème de connexion ».
- J'appelle ALIPTIC avec mon téléphone; ils ne répondent pas, comme c'est le cas depuis plusieurs jours (appel au 0555713970 à 12h25).
- J'utilise le téléphone d'un ami (appel au 0555713972 de 12h27, durée 1minute et 30 sec).
- Finalement, Eugenie prend l'appel et me passe Stéphanie Faure.
- J'informe Stéphanie Faure que je n'arrive pas à me connecter sur la plateforme de la formation.
- Elle me dit : « la situation est tout à fait normale car vous avez été exclue de la formation ».
- Après cet appel, Stéphanie Faure m'envoie ce message :

#### Courriel

Stéphanie Faure <stephanie.faure@aliptic.net>

ven. 18 nov. 2022 13:02

À moi

## Bonjour,

Vous trouverez ci-joint votre attestation de fin de formation ainsi que votre avis de paiement du mois d'octobre 2022.

Cordialement,



## Stéphanie FAURE | Chef de projet

Ingénierie, Formation & Tiers-Lieux Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 - 06 37 16 69 86 stephanie.faure@aliptic.net

aliptic.net lafrenchtech-limousin.com talents4tech.com CGTL Tiers-Lieux.net





Formation : SPPN "Sécurisation des parcours professionnels numériques" Dates : Du 07 juin 2022 au 30 novembre 2022

## Attestation Individuelle de fin de formation

L'association ALIPTIC, située au 1 avenue d'Ester 87069 Limoges - Porte 2

atteste que Mme Lekouissi Siham

a suivi la formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : « Sécurisation des Parcours Professionnels Numériques » (SPPN)

<u>Objectifs</u>: Cette formation a pour objectif premier de développer les compétences fondamentales numériques des stagiaires, tout en étant en proximité directe avec des entreprises de la filière numérique et des problématiques métier actuelles. Outre le renforcement de compétences techniques métier, cette formation favorise également l'acquisition de connaissances sur le positionnement et le fonctionnement des entreprises numériques.

Dates de la formation : Du 07 juin 2022 au 30 novembre 2022

Durée de la formation : 800h

Date de sortie de la formation : 17 novembre 2022

Durée totale suivie : 705 heures

Fait à Limoges

Le 17 novembre 2022

Signature au nom de l'ALIPTIC Stéphanie Faure, responsable pédagogique

#### Message

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

18 nov. 2022 13:20

À formation, Raphael, Stéphanie

Bonjour,

Aujourd'hui, je suis surprise d'une décision sans motif me disant que je suis exclue de la formation.

Ce matin je ne parviens pas à me connecter à la plateforme. J'appelle Aliptic (avec un autre numéro car cela fait plusieurs jours qu'Aliptic ne répond ni à mes e-mails ni à mes appels) Stéphanie Faure m'informe par téléphone que cette situation est normale parce que je suis "exclue de la formation."

- 1. Pourriez-vous m'expliquer et me formuler les motifs qui vous ont amenés à me virer une semaine avant la fin de mon stage ?
- 2. Pourriez-vous me présenter tous les justificatifs qui ont conduit à cette décision ?
- 3. Pôle emploi est-il au courant de cette décision ?

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Bien cordialement

Siham LEKOUISSI

#### Retour

Stéphanie Faure <stephanie.faure@aliptic.net>

lun. 21 nov. 2022 17:02

À moi, Raphael, formation

#### Bonjour,

Nous vous avons adressé la semaine dernière un courrier en recommandé avec accusé de réception dans lequel sont stipulés les motifs de votre exclusion définitive de la formation.

Les services de Pôle Emploi ainsi que ceux de la Région Nouvelle Aquitaine ont été informés de cette démarche.

#### Cordialement



## Stéphanie FAURE | Chef de projet

Ingénierie, Formation & Tiers-Lieux Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 - 06 37 16 69 86 stephanie.faure@aliptic.net

aliptic.net lafrenchtech-limousin.com talents4tech.com CGTL Tiers-Lieux.net

#### Remarques

Le document ci-dessus (Convocation du 08 novembre 2022) en PDF qu'elle m'avait envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception ne stipule aucun motif.

#### Message

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

21 nov. 2022 18:29

À Stéphanie, Raphael, formation

Bonjour,

Par courriel, veuillez s'il vous plaît me citer les motifs, les avertissements et tout ce qui a conduit à cette décision.

Tout ce que vous dites ne tient pas la route de A à Z.

Virer un stagiaire une semaine avant la fin de sa formation, bloquer son accès à la plateforme sans le prévenir et sans motif, est cruel.

M'empêcher de finir ma formation pour des raisons inconnues est un crime.

Vous dites que pôle emploi et la région Nouvelle-Aquitaine sont informés :

- 1. Avez-vous une preuve écrite de cet échange?
- 2. Depuis quand ma conseillère pôle emploi est au courant de cette information ?
- 3. Pourquoi à votre avis avez-vous informé pôle emploi et la région Nouvelle-Aquitaine et moi la stagiaire, l'actrice principale, ne suis-je pas informée ?

Je tiens à vous indiquer que le verbe "Informer" est complètement différent du verbe "Décider".

4.De quelle lettre parlez-vous? Pourquoi refusez-vous de stipuler les motifs par courriel?

Vous m'avez envoyé un avis de paiement pour octobre alors que je n'ai pas signé l'attestation mensuelle de présence d'octobre.

5. Comment de ce fait avez-vous convaincu la région Nouvelle-Aquitaine de la conformité de ce document ?

Bien cordialement

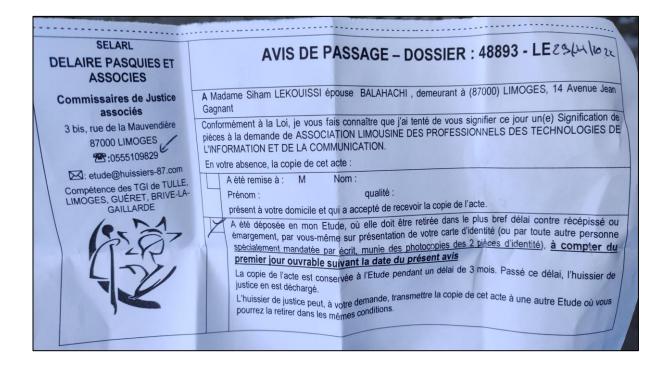
Siham LEKOUISSI

#### Remarques

- Je n'ai pas signé le mois d'octobre.
- > Je n'ai pas signé le mois de novembre.
- Malgré cela, j'ai été payée.

## 14. Mardi 29 novembre 2022

- Ce jour-là je reçois un avis de passage d'un commissaire de justice.
- Il semble être un courrier de ALIPTIC.
- J'ai essayé plusieurs fois de contacter ALIPTIC pour qu'ils m'informent des motifs, mais je ne reçois aucune réponse, ils restent muets.
- Ils ont toujours la volonté de violer ma vie privée, en mentionnant « épouse ».



## **Important**

ALIPTIC ne dispose d'aucun médiateur sur leur site web. Ils ne m'ont donné aucune information pour contacter un médiateur ni pour faire de recours. L'exclusion a été faite sans aucune information envoyée ni aucun avertissement.

#### **Attentes**

- 1. ALIPTIC doit me présenter un rapport expliquant mon exclusion.
- 2. Une explication sur tous ces courriers envoyés en lettre recommandée ainsi que le courrier envoyé par le commissaire de justice.
- 3. ALIPTIC doit me présenter les preuves de toute communication établie avec Pôle Emploi et la région Nouvelle-Aquitaine.
- 4. Nicolas Vaucher doit m'expliquer cette négligence à mes envois de travaux.
- 5. Baptiste doit me présenter un rapport sur cet acharnement contre moi.
- 6. Ils doivent me présenter une explication sur les enregistrements des cours.
- 7. Ils doivent me présenter une explication sur leur négligence par rapport aux réclamations des stagiaires (pourquoi ils n'avaient contesté aucun mot de ce qui est écrit, ni présenté des explications ou des améliorations).
- 8. La région Nouvelle-Aquitaine doit m'expliquer l'origine des fiches de paie du mois d'octobre et de novembre, car je n'ai signé aucune attestation de présence.
- 9. Une explication sur la présentation d'une formation qui n'est pas encore référencée.
- 10. Une explication sur leur ignorance de mes appels et mes courriels.
- 11. Une explication sur leur communication, pourquoi ils préfèrent que tout soit fait oralement. Par exemple, ils n'envoient jamais un accord de rentrée à la formation.
- 12. Au début de la formation, ALIPTIC nous a parlé d'une certification TANU. Nous avons passé un premier essai du certification TANU (Baptiste nous a parlé d'au moins trois essais). Après ce premier essai, ALIPTIC a mis sous silence cette certification. ALIPTIC doit me présenter une explication sur ce qu'il s'est passé par rapport au TANU.
- 13. ALIPTIC doit me présenter un rapport sur l'ampleur des motifs de mon exclusion et leur impact sur la formation, au point de me virer une semaine avant la fin de la formation.
- 14. ALIPTIC doit me payer la fin de la formation jusqu'au 30 novembre 2022 et les horaires travaillés après 17H30, ainsi que les dommages et intérêts dus au préjudice moral.
- 15. ALIPTIC doit me présenter tous les échanges internes qu'ils ont eus concernant mon exclusion avant le 14 novembre (convocation à l'entretien disciplinaire) et avant le 18 novembre 2022 (contraintes d'exclusion, sans avertissement, une semaine avant la fin de la formation).

# Attestations de présentiel non signées

## 1. Octobre 2022

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mer. 2 nov. 2022 09:39

À Eugénie, formation

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe mon attestation mensuelle du mois d'octobre non signée.

#### Bien cordialement



Eugénie Teil <eugenie.teil@aliptic.net>

4 nov. 2022

09:37

À moi, formation

Bonjour Siham,

Nous avons bien reçu votre retour suite à l'attestation mensuelle de présence d'octobre 2022 que nous vous avons adressée.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- vous n'avez pas signé le document,
- les précisions que vous apportez ne concernent pas le mois d'octobre,
- les mois d'août et septembre ont été précédemment validés (et contresignés) par vos soins et également traités par les structures concernés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la nouvelle édition du document (qui reste inchangé), préalablement signée de votre côté.

Nous attirons votre attention sur l'importance de cette étape, celle-ci pouvant notamment impacter le traitement de vos indemnités de formation par les structures concernées.

Bien cordialement,



#### **Eugénie TEIL | Alternante**

Formation, Réseau & Communication Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 eugenie.teil@aliptic.net

<u>aliptic.net</u> <u>lafrenchtech-limousin.com</u> <u>talents4tech.com</u> siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

4 nov.

2022 23:03

À Eugénie, formation

Bonjour,

En l'absence des fiches de paie, je ne pouvais pas comparer l'indemnisation perçue avec les tranches horaires effectivement travaillées.

Je pensais en outre que les heures dépassant 17h30 seraient payées autrement, isolément ou à la fin de la formation.

Cette situation m'est inédite, et me rend particulièrement perplexe.

Pour conclure, Je ne signerai plus les attestations mensuelles, à savoir, octobre et novembre, en attendant de me mettre en contact avec le service d'indemnisation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pourriez-vous s'il-vous-plait me communiquer les coordonnées des services concernés?

Bien cordialement,

Stéphanie Faure <stephanie.faure@aliptic.net>

7 nov.

2022 17:37

À moi, formation

Bonjour Siham,

Les séances de tutorat sont optionnelles : il s'agit d'opportunités dont peuvent se saisir les stagiaires de la formation, qui auraient besoin de revoir ou de renforcer des connaissances nouvellement acquises.

Ces temps d'échanges supplémentaires que nous proposons sont assurés par un professionnel en poste, voilà pourquoi ils sont sur de tels créneaux (dont la durée varie entre 20 min et 1h15 selon les besoins exprimés).

De ce fait, comme il s'agit d'un bonus non obligatoire, nous ne relevons pas non plus les absences des stagiaires sur ces temps.

Il est donc normal que ces séances de tutorat ne soient pas prises en compte dans vos indemnités.

Bien cordialement,



#### Stéphanie FAURE | Chef de projet

Ingénierie, Formation & Tiers-Lieux Le Hub - Porte 2 1 avenue d'Ester 87069 Limoges 05 55 71 39 72 - 06 37 16 69 86 stephanie.faure@aliptic.net

aliptic.net lafrenchtech-limousin.com talents4tech.com CGTL Tiers-Lieux.net

# 2. Remarques

- > Stéphanie Faure est particulièrement mythomane.
- La séance de Serge est obligatoire, il s'occupe des corrections des exercices (voir la rubrique : Informations sur Serge).
- Aucun stagiaire ne peut rater cette séance, il s'agit du seul moyen de s'améliorer.

## **3. Novembre 2022**

L'attestation de présence n'a pas été signée. Aucun retour n'a été fait à ce sujet.

## **Attentes**

1. ALIPTIC doit m'expliquer comment ils ont pu valider mes attestations de présence que je n'ai pas signées.

# Pôle Emploi Jourdan

## 1. Vendredi 18 novembre 2022

Le 18 novembre, j'ai appelé le 3949 afin de les informer de mon exclusion sans motif de ALIPTIC.

La personne a pris en compte ma requête et me demande d'envoyer de mon côté aussi un courriel à ma conseillère. Aucune possibilité de parler directement avec ma conseillère.

Après cet appel, j'envoie un courriel à ma conseillère où j'ai bien mentionné l'urgence de la situation.

#### **Courriel**

#### **Urgent Formation ALIPTIC**

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

ven. 18 nov. 14:40

À 012isabelle.nicolas

#### Madame,

Je reviens vers vous concernant la formation ALIPTIC. Aujourd'hui j'ai été exclue de la formation sans motif alors que j'ai cours cet après-midi. Actuellement je me retrouve sans activité alors que je devrais effectuer ce stage jusqu'au 30 novembre 2022.

Je souhaiterais donc prendre rendez-vous avec vous dès que possible afin de pourvoir discuter de cette situation.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

## 2. Lundi 21 novembre 2022

Malgré l'urgence de mon courriel, ma nouvelle conseillère Isabelle Nicolas ne me répond pas. J'appelle alors le 3949.

L'agent au téléphone, une femme, me conseille d'aller les voir directement dans leur agence.

## 3. Mardi 22 novembre 2022

Ce jour-là, vers 08h30, je me déplace à Pôle Emploi Jourdan, je rencontre deux personnes, mon ancienne conseillère et une cheffe d'équipe. (Concernant ce qui s'est passé en détail, je vous laisse lire le courriel envoyé à ma conseillère mercredi 23 novembre 2022.)

La cheffe d'équipe ce jour-là m'a parlé d'une radiation de Pôle Emploi. Elle me fait comprendre que je suis réinscrite à Pôle Emploi pendant que je lui parlais de ALIPTIC. La cheffe d'équipe essayait de me perdre dans une autre discussion, hors sujet.

Le même jour, au soir, je reçois un courriel, surprenant, de ma conseillère :

#### Courriel

Pôle emploi pole-emploi@noreply-pole-emploi.fr via dmcv2.poleemploi.sfr-sh.fr

mar. 22 nov. 17:30

À moi

#### Bonjour,

Je prends note de votre demande. Vous retrouverez dans votre espace personnel une convocation pour le 28/11 à 15h40.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre conseillère Pôle emploi Isabelle NICOLAS. Agence LIMOGES JOURDAN 13 COURS JOURDAN 87000 LIMOGES

#### Remarques

- ➤ Le soir de la rencontre passée au matin, je reçois un courriel de ma conseillère, comme si rien de n'était, elle ignore complètement ce qui s'est passé au matin et répond au message envoyé le 18 novembre 2022.
- Normalement ma conseillère est informée de la conclusion de ces entretiens effectués avec sa cheffe d'équipe et mon ancienne conseillère.
- > Je ne reçois aucun rapport concernant cette rencontre.

## 4. Mercredi 23 novembre 2022

Ce jour-là je renvoie à ma conseillère un autre courriel qui explique ce qui s'est passé le 22 novembre 2022 dans leur agence.

#### **Courriel**

Motif Fin de Formation Aliptic

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mer. 23 nov. 08:22

À 012isabelle.nicolas, 012nadege.bardaud

#### Bonjour,

Je reviens vers vous concernant mon exclusion de la formation Aliptic le 18 novembre 2022 sans motif.

Je me suis rendue à votre agence hier le 22 novembre 2022, j'ai été reçue par Bardaud Nadège qui m'a expliqué qu'il y a eu un échange entre moi et Aliptic et entre Pôle emploi et Aliptic concernant ce sujet et qu'elle est au courant de mon exclusion. Apparemment, le fait que je sois virée sans raison ne la dérange pas.

J'ai été aussi reçue par une autre conseillère qui m'a informée qu'elle n'était pas au courant des raisons et qu'elle avait juste reçu l'attestation de fin de formation le 18 novembre 2022. Nous avons conclu l'entretien en convenant de l'envoi d'un courriel de la part du directeur de l'agence Pôle emploi afin de le rencontrer dans les jours qui suivent et de m'éclairer sur cette situation.

En revanche quelques questions m'interpellent :

- 1. Combien ai-je de conseillers pôle emploi ?
- 2. En se présentant à l'accueil, comment est-il possible que Bardaud Nadège, qui gère l'accueil ce jour-là, réponde à votre place ? Comment est-ce possible qu'elle soit au courant de tout avant même de vérifier mon identité ? Elle m'a reconnue dès la première seconde !
- 3. La deuxième conseillère avait la main sur mon compte et l'intégralité de mon dossier, comment cela se fait-il que mon dossier soit ouvert et traité par tout le monde ?
- 4. Comment est-il possible d'accepter une attestation de fin de formation (selon le document le 17/11/2022) avec une date antérieure de la date de fin de formation réelle (le 30/11/2022) sans que cela ne vous interroge ?
- 5. Pourriez-vous me présenter tous les justificatifs qui prouvent votre échange avec Aliptic concernant mon exclusion ?
- 6. Pourriez-vous me dire où vous en êtes avec mon exclusion de la formation sans motif, et ce que vous envisagez de faire ?

En attente de votre retour par courriel ainsi que le courriel du directeur de votre agence, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées. - -

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

# 5. Un courriel surprenant d'une certaine Emmanuelle MONTEIL

#### **Courriel**

#### Bonjour,

En réponse à votre mail du 23 novembre, nous avons été informés par le centre de formation ALIPTIC de votre exclusion de la formation en date du 17 novembre et mis à jour votre dossier en ce sens. Nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation pour toutes questions relatives à la décision prise.

Vous vous êtes présentée à l'accueil de l'agence hier matin et les conseillers présents ainsi que la responsable d'équipe, Madame Courivault, ont répondu à vos questions en consultant votre dossier pour vous apporter les éléments de réponse nécessaires et suffisants.

Comme pour tous demandeurs d'emploi sortants de formation et afin de vous accompagner sur la suite de votre parcours et votre retour à l'emploi, vous allez recevoir une convocation avec Madame Nicolas, votre conseillère référente.

Cordialement.

Votre conseillère Pôle emploi Emmanuelle MONTEIL, de la part de la conseillère Isabelle NICOLAS.

Agence LIMOGES JOURDAN 13 COURS JOURDAN 87000 LIMOGES

#### Remarques

- Aucune réponse à mes questions envoyées dans mon dernier courriel.
- Ma conseillère ne me répond pas, c'est quelqu'un d'autre qui prend le relai, alors que ce sont des données confidentielles.
- Elle ne cite même pas ce qui a été dit, ce qu'elle a appelé « éléments de réponse nécessaires et suffisants ».
- Mon dossier a été consulté sans mon consentement.
- Elle dit « sortant de formation » alors que j'ai été virée sans motif.

## 6. Mardi 06 décembre 2022

Au lieu des motifs de mon exclusion de Pôle Emploi je reçois ce courriel intitulé « Synthèse de notre échange ».

#### Courrier électronique via Pôle Emploi

LIMOGES, le 06 décembre 2022

#### P74/IL87069/ACAR

Lors de notre échange du 06 décembre 2022 nous avons fait le point sur votre situation. Comme convenu, je vous adresse la synthèse. Conclusion d'entretien enregistrée suite à votre appel ce matin au 3949 : Vous appelez pour signaler que vous ne vous présenterez pas à votre convocation du 07/12 car vous êtes malade. Je vous demande de nous transmettre un arrêt maladie pour justifier de cette absence. En fonction des dates de cet arrêt, vous serez convoquée à nouveau. Dans l'attente, votre convocation n'est pas annulée. Vous trouverez, en annexe, l'ensemble des informations sur : la mise à jour des critères de votre Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) définis dans votre PPAE (emploi recherché, type de contrat, salaire, zone géographique) Vous déclarez accepter votre PPAE sur les critères de l'Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) définis ensemble. Je vous remercie de nous renvoyer signée, la version originale de l'annexe, par voie postale ou de la déposer en agence. À tout moment, vous pouvez me contacter par courriel ou prendre rendez-vous sur votre espace personnel pour toutes questions ou besoins relatifs à votre projet professionnel.

Bien respectueusement, NICOLAS ISABELLE Votre conseiller

#### Remarques

- Ma conseillère hésite à me parler de mon exclusion sans motifs.
- > Elle ne répond pas à mes questions.
- ➤ Il n'y a eu aucun échange avec Nicolas Isabelle, « Lors de notre échange du 06 décembre 2022 nous avons fait le point sur votre situation. » Cette information est fausse
- ➤ Je ne connais pas ma nouvelle conseillère, je ne l'ai jamais vue et je ne l'ai jamais eue au téléphone.
- ➤ J'ai appelé le 3949 pour signaler mon absence et parler de mon entretien du 22 novembre. J'ai bien dit à la personne en ligne que ma conseillère était au courant de toutes mes démarches et que j'attendais mon entretien avec le directeur de l'agence comme convenu avec sa cheffe d'équipe.

# 7. Mercredi 07 décembre 2022

En réponse au dernier courrier.

**Courriel** 

**PPAE** 

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mer. 7 déc. 05:35 (il y a 13 jours)

À 012isabelle.nicolas

Madame,

J'ai reçu ce message:

"Vous trouverez, en annexe, l'ensemble des informations sur : la mise à jour des critères de votre Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) définis dans votre PPAE (emploi recherché, type de contrat, salaire, zone géographique).

Vous déclarez accepter votre PPAE sur les critères de l'Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) définis ensemble.

Je vous remercie de nous renvoyer signée, la version originale de l'annexe, par voie postale ou de la déposer en agence."

Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, m'expliquer ce que veut dire PPAE et ORE. De plus, je ne me suis jamais entretenue avec vous que ce soit par téléphone ou dans vos locaux.

Je vous informe aussi qu'il y a eu un changement de conseillère pour lequel je n'étais pas au courant. Par ailleurs vous ne m'avez jamais sollicitée après ce changement, pourrais-je en connaître la raison ?

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi je n'étais au courant de ce changement de conseillère?

Dans l'attente d'une réponse envoyée par courriel de votre part, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

\_\_

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#### Réponse, par courriel

Pôle emploi pole-emploi@noreply-pole-emploi.fr via dmcv2.poleemploi.sfmer. 7 déc. 11:34 (il y a 13 jours)

À moi

#### Bonjour,

Tel qu'indiqué dans votre courrier l'ORE est l' Offre Raisonnable d'Emploi ( c'est à dire le poste que vous recherchez) définis dans votre PPAE projet personnalisé d'accès à l'emploi. Ce sont les 2 éléments constitutifs de votre dossier contractualisés lors de votre dernier entretien à l'agence avec Mme Bardaud. Le nom de votre conseiller référent apparaît toujours dans votre espace personnel. Depuis votre fin de formation, vous avez eu 2 convocations pour lesquelles vous avez fait un report de rendez-vous.

Cordialement,

Votre conseillère Pôle emploi Isabelle NICOLAS.

Agence LIMOGES JOURDAN 13 COURS JOURDAN 87000 LIMOGES

#### Retour, Courriel

Pour donner suite au dernier courriel, j'ai écrit :

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mer. 7 déc. 12:36 (il y a 13 jours)

À 012isabelle.nicolas

Madame,

A chaque fois vous ne répondez pas exactement à mes questions. Soit vous avez du mal à comprendre le français, soit je dois reformuler mes anciens emails.

Concernant le PPAE, et je le redis pour la nième fois, j'ai été virée d'une formation qui normalement aurait concrétisé mon projet professionnel.

Avant d'aller plus loin, et je vais le répéter encore pour la nième fois, j'ai besoin de connaître les raisons pour lesquelles j'ai été sanctionnée et privée de suivre ma formation jusqu'au bout.

Le fait que je sois traitée de la sorte me traumatise, je vous invite donc à répondre par courriel à mes anciens email et mes questions d'une manière professionnelle détaillée et explicite.

Malheureusement nous ne pouvons pas passer aux étapes suivantes alors que les précédentes ne sont pas achevées, à savoir faire le point sur mon exclusion de Aliptic.

Je vous informe aussi que lors de mon travail à la cueillette des pommes en automne 2021 dans lequel vous m'avez envoyée, chez Meylim, j'ai été forcée , comme mes collègues, à me déshabiller pour déféquer et uriner en plein air sur les champs , par terre, et devant tout le monde, car malheureusement , le verger du Queroy ne met pas à disposition des toilettes. Plusieurs personnes ont été virées sans raison alors qu'ils travaillaient correctement. Il n'y avait ni four à micro-ondes, ni savon.

Avant d'aller plus loin, je vous laisse mûrir vos futures propositions pour les demandeurs d'emploi et apprendre à assumer vos responsabilités.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

## **Attentes**

- 1. Isabelle Nicolas doit prouver et me présenter un rapport sur nos rencontres et nos échanges, car je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vue et je n'ai jamais parlé avec elle au téléphone.
- 2. Un rapport sur ce qui s'est passé le 22 novembre 2022, le contenu de mon échange avec mon ancienne conseillère et la cheffe d'équipe.
- 3. Pourquoi ma nouvelle conseillère préfère le silence.
- 4. Un rapport sur tous les échanges qui ont eu lieu avec ALIPTIC concernant ma formation et mon exclusion.
- 5. Une explication de Nicolas Isabelle, ma conseillère, sur son refus de répondre par rapport à mon exclusion, pourquoi tout reste flou.
- 6. Un rapport expliquant pourquoi je n'ai pas rencontré le directeur comme convenu.
- 7. Pourquoi le directeur a préféré me radier de Pôle Emploi au lieu de me rencontrer.
- 8. Un rapport concernant ce qui s'est passé chez Meylim ; plusieurs personnes en ont été virées.

62

# Clôture du dossier par Nicolas Isabelle

## 1. Mercredi 07 décembre

Ma conseillère préfère clôturer le dossier à 14h20 sans donner aucune réponse à mes questions.

#### **Courriel**

À moi

#### Bonjour,

Votre conseiller Pôle Emploi a clôturé l'échange 2022120712374529981 pour cause de demande déjà traitée

Désormais pour nous contacter, nous vous invitons à envoyer un nouveau courriel à votre conseiller. Merci de votre compréhension.

Cordialement,

L'équipe Pôle Emploi.

#### Remarques

Nicolas Isabelle ne répond pas mais clôture la conversation et le dossier.

# 2. Radiation de Pôle Emploi

Après tout cet échange je reçois un courrier électronique pour m'informer d'une radiation.

#### Courrier électronique via Pôle Emploi

Votre contact: PIERRE GUILLET

P74/IL87069/KC2Q

Objet : Avertissement avant sanction pour absence à votre rendez-vous Madame LEKOUISSI, Par courrier en date du 25 novembre 2022, vous avez été informée de votre rendez-vous pour un entretien qui devait avoir lieu le 07 décembre 2022. Or vous ne vous êtes pas présentée et sauf erreur de ma part, vous ne m'avez pas informé(e) de votre indisponibilité.

#### Remarques

- ➤ Je ne connais pas PIERRE GUILLET.
- ➤ Il dit : « vous ne m'avez pas informé(e) de votre indisponibilité. » alors que je ne le connais pas, ma conseillère et tout Pôle Emploi sont au courant de mes procédures.
- ➤ Il fait comme si de rien n'était, il ignore ma situation.
- La cheffe d'équipe m'avait parlé le 22 novembre d'une radiation, je pense que cela était une menace de la part de Pôle Emploi.

#### Retour, par courriel

Demande d'information

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

mar. 13 déc. 15:02 (il y a 7 jours)

À 012isabelle.nicolas, 012emmanuelle.monteil, 012nadege.bardaud,

Madame Nicolas,

Apparemment vous êtes informée de toutes mes démarches auprès de vos services Pole Emploi, malgré cela je reçois un avertissement de radiation de Pôle Emploi d'un de vos collègues, encore nouveau sur mon agenda, qui s'appelle PIERRE GUILLET.

- 1. Pourriez-vous me dire, s'il vous plait, qui est Pierre Guillet?
- 2. Pourquoi Pierre Guillet m'envoie cet avertissement?
- 3. Est-ce que Pierre Guillet est au courant de mon exclusion sans motif de Aliptic, de mes emails et de tous mes échanges avec vous?
- 4. Je ne vois pas comment je serais radiée alors que vous ne répondez même pas correctement à mes emails?

Etablissement mis en cause : ALIPTIC Limoges 87000

65

Vous demandez les justificatifs de ma soi-disant absence à un entretien, que j'avais demandé à la suite de mon exclusion le 18 novembre 2022, qui n'a plus de valeur après cet entretien effectué avec votre cheffe d'équipe et mon ancienne conseillère le 23 novembre 2022, qui sont au courant de cette requête (encore une fuite des données confidentielles).

5. Présentez-moi d'abord les justificatifs de mon exclusion d' Aliptic avant de me demander quoi que ce soit.

Vous êtes au courant de l'entretien que j'ai eu mardi avec la cheffe d'équipe et mon ancienne conseillère et de sa conclusion (entretien avec le directeur de l'agence et envoi d'un courriel qui explique mon exclusion sans motif d'Aliptic), vous êtes aussi au courant que je n'ai plus besoin de l'entretien prévu le 7 décembre 2022.

J'attends alors le courriel du directeur de votre agence et la date de mon entretien avec lui.

En attente d'une réponse de votre part, par courriel, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

## 3. Vendredi 16 décembre 2022

Encore Emmanuelle MONTEIL qui prend le relais pour me répondre :

#### **Courriel**

Pôle emploi @noreply-pole-emploi.fr via dmcv2.poleemploi.sfven. 16 déc. 12:06 (il y a 4 jours)

#### Bonjour,

Vous venez de recevoir un avertissement avant radiation de la part de Mr Guillet, directeur de l'agence, pour une absence non justifiée au rendez vous du 07/12.

Vous avez été informée par Madame Nicolas le 06/12, suite à votre appel au 3949 où vous avez précisé être malade, que vous deviez envoyer un arrêt de travail pour justifier votre absence, ce qui n'a pas été fait à ce jour.

Avant que la décision de radiation soit prise, vous disposez d'un délai de 10 jours calendaires à compter de la réception du courrier d'avertissement pour justifier votre absence auprès du directeur de notre agence Pôle emploi. Pour cela, vous pouvez transmettre un courrier en y joignant toute pièce justificative à télécharger via votre espace personnel sur <u>pole-emploi.fr</u> ou à l'adresse mentionnée au bas du courrier d'avertissement

#### Cordialement,

Votre conseillère Pôle emploi Emmanuelle MONTEIL, de la part de la conseillère Isabelle NICOLAS.

Agence LIMOGES JOURDAN 13 COURS JOURDAN 87000 LIMOGES

#### Remarques

- ➤ Ils écrivent « non justifié » alors que j'avais appelé plusieurs fois le 3949.
- Le justificatif est ma conclusion avec la cheffe d'équipe et ma situation.
- Ils refusent de me répondre par courriel et laisser une trace à leurs incompétences.

#### Retour, Courriel

À la suite d'un avertissement de radiation par Pôle Emploi Jourdan Limoges 87000 par son directeur

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

ven. 16 déc. 13:19 (il y a 4 jours)

À 012isabelle.nicolas, 012emmanuelle.monteil,

(Etablissements mis en cause:

1. Pôle emploi Jourdan à Limoges 87100 France

Adresse: 13 Cr Jourdan, 87100 Limoges

Téléphone: 09 72 72 39 49

#### 2. ALIPTIC

Situation : ESTER Technopole

Adresse: 1 Av. d'Ester Porte 2, 87069 Limoges

Téléphone: 05 55 71 39 70)

Madame Emmanuel MONTEIL,

Premièrement vous n'êtes pas ma conseillère, Emmanuelle MONTEIL, qui donc êtes-vous?

Vous travaillez dans un monde professionnel, donc la mention "De la part de" n'est pas du tout justifiée. Ma conseillère NICOLAS Isabelle sait bien écrire français et est au courant de toutes mes démarches et peut donc me répondre elle-même.

Quand j'ai appelé le 3949, c'était pour leur rappeler la conclusion de l'entretien du 23 novembre 2022 avec votre cheffe d'équipe et j'ai dit qu'en plus de cela j'étais malade. Je n'ai parlé d'aucun justificatif médical.

Vous n'avez aucun droit de radier une personne absente d'un rendez-vous pour une première fois et pire encore, vous êtes tous au courant de toutes mes démarches.

Si vous êtes incapables de me présenter des motifs concernant mon exclusion de Aliptic, je vous suggère de vous taire. Je ne suis pas là pour m'amuser. Il s'agit de l'emploi, donc de l'avenir de plusieurs personnes, c'est la vie de ces personnes qui est entre vos mains.

Je suis inscrite à Pôle emploi depuis 2019 et mon ancienne conseillère ne me parlait que d'Aliptic. Vous êtes malheureusement incapables de comprendre le parcours professionnel des demandeurs d'emploi, vous êtes incapables de cerner leur projet professionnel.

Je vous rappelle encore que c'est BARDAUD Nadège qui m'a envoyée chez Aliptic . Maintenant présentez moi les motifs de mon exclusion de Aliptic. Je vous invite aussi à répondre à mes précédents emails.

Votre directeur est censé me rencontrer et non pas me radier de Pôle emploi. Travailler est un de mes droits et au lieu de m'aider comme votre directeur l'a présenté sur la chaîne France 3 , désireux d'aider les demandeurs d'emploi, je suis surprise encore que c'est la même personne qui veut me radier après une première et seule absence, normalement justifiée et dont vous connaissez les raisons.

J'ai aussi évoqué les mauvaises conditions de travail chez Meylim (cueillette des pommes au verger Le Queroy en 2021), mais je n'ai reçu aucune réponse. Les demandeurs d'emploi y ont travaillé sans toilettes ni savon ni micro-onde et étaient virés sans aucune raison.

- 1. Est-ce l'objectif de votre agence?
- 2. Pousser les demandeurs d'emploi à aller travailler dans des conditions humiliantes et dès qu'ils sont maltraités ou virés, vous ne dites rien du tout et en plus de cela vous les radiez à votre tour en les privant de toute rémunération?
- 3. Enfin quelles relations tissez-vous avec Aliptic?

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

## Remarques

- > Jusqu'aujourd'hui, je n'ai aucune réponse à mes questions.
- Aucune réponse sur mon exclusion sans motif de ALIPTIC.
- Aucune réponse concernant la qualité de travail chez Le verger Le Queroy.
- Aucune réponse, concernant les personnes qui ont été virées de Meylim, de la part du patron à la vue de tout le monde alors qu'ils travaillaient correctement.

# **Important**

J'ai été finalement radiée de Pôle Emploi le 17 janvier 2022.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternite Page 1/2



P74/IL87069/AC2R

Mme LEKOUISSI SIHAM 14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES

Références à rappeler

numéro identifiant affaire

3851190B 87069G12202163

votre contact: PIERRE GUILLET

LIMOGES, le 17 janvier 2023

TPE601W1

Objet : Décision de sanction pour absence à rendez-vous

Madame LEKOUISSI,

Par courrier en date du 11 décembre 2022, vous avez été informée de mon intention de procéder à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi.

Vous nous avez fait part de vos observations dans le délai qui vous était imparti. Cependant, les précisions apportées, notamment :

Vous indiquez une indisponibilité pour maladie sans fournir de justificatif alors que l'information vous a été donnée de la nécessité de celui-ci.

ne constituent pas un motif légitime de nature à justifier le manquement « absence à rendez-vous » qui a

En conséquence, je vous informe que j'ai procédé à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi à compter du 17 janvier 2023, pour une durée de 1 mois, conformément aux articles L. 5412-1 et R. 5412-5 du code du travail.

A l'issue de cette période, si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi et si vous souhaitez bénéficier des services de Pôle emploi, vous devez vous réinscrire comme demandeur d'emploi.

Vous avez jusqu'au 22 mars 2023\* pour contester la décision en respectant les étapes 1 et 2\*\*.

- Etape 1 : faites au préalable une réclamation auprès de Pôle emploi :
  - Soit dans votre espace personnel, à partir du service « Mes échanges avec Pôle emploi », « Mes réclamations » (1),
  - Soit par courrier adressé ou déposé à votre agence Pôle emploi, dont l'adresse figure dans ce courrier.

Déposez votre réclamation au plus vite pour que Pôle emploi puisse réexaminer votre situation. Attention, la réclamation ne suspend pas la décision.

POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE

LIMOGES JOURDAN 13 CRS JOURDAN 87000 LIMOGES www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

<sup>\*</sup> ou le premier jour ouvré suivant si la date est un samedi, un dimanche ou un jour férié \*\* Articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail

<sup>(1)</sup> Mes réclamations : https://candidat.pole-emploi.fr/reclamations/tableaudebord

2/2

LEKOUISSI SIHAM Références: 3851190B

Etape 2 : en cas de réponse négative à votre réclamation, vous pouvez faire une demande de médiation auprès du Médiateur régional de Pôle emploi.

Vous devez accompagner votre demande des documents relatifs à votre situation :
Soit par e-mail MEDIATEUR.ALPC@POLE-EMPLOI.FR
Soit par courrier postal à l'adresse
MEDIATEUR PÔLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE TSA 90 001

33056 BORDEAUX CEDEX

Ces deux étapes doivent être réalisées obligatoirement avant le 22 mars 2023\* pour ensuite pouvoir saisir le juge administratif si la médiation n'aboutit pas.

e Directeur de l'agence

Vous pouvez également faire parvenir vos justificatifs par voie dématérialisée en vous connectant à votre espace personnel Pôle emploi rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi », service « <u>Transmettre et suivre un document</u> ».

Je vous prie d'agréer, Madame LEKOUISSI, mes salutations distinguées.

\* ou le premier jour ouvré suivant si la date est un samedi, un dimanche ou un jour férié

- 1. Un rapport expliquant ce courriel de radiation au lieu de répondre à mes questions.
- 2. Une explication, une raison pour laquelle je reçois un courriel de radiation après une clôture de mon dossier.
- 3. Une explication, une raison pour laquelle ma conseillère préfère clôturer le dossier au lieu de m'accompagner sur mon exclusion sans motifs de la part de ALIPTIC.

# **Evaluer ma formation**

# Mercredi 30 novembre 2022

Le 30 novembre 2022, je reçois ceci:

# 1. Courriel

30 nov. 2022 16:35

Vous avez suivi la formation de Sécurisation des parcours professionnels numériques du 07/06/2022 au 16/11/2022 à ASSOCIATION LIMOUSINE DES PROFESSIONNELS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - ALIPTIC.

# 2. Remarques

- ➤ La date du 16/11/2022 est fausse.
- ➤ J'ai été virée sans motif le 18 novembre 2022.

- 1. Un rapport sur mon exclusion.
- 2. Une explication sur leur application web et leur base de données.
- 3. Comment est-ce possible que leur base de données accepte une date antérieure à la date de fin de la formation sans aucun message d'erreur ? Comment est-ce possible que cela n'intrigue pas Pôle Emploi ?

# Avis sur Google Des demandeurs D'emploi

# Quelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Général Leclerc

Etablissement mis en cause : Pôle emploi Général Leclerc.

Adresse: 135 Av. du Général Leclerc, Limoges 87000 France

## Manon S

Je viens de faire 1h45 de route exprès pour un rendez-vous et on me préviens 20min avant l'heure prévue que c'est annulée. Il y a un gros manque de professionnalisme.

## Sofiane K

Le directeur ne sert pas a grand choses, les employés on dirait qu'on les déranges si vous n'aimez pas votre support il faut contacter votre patron qui ne sert pas a grand choses.

Pôle emploi Limoges Leclerc si j'aurais pu vous mettre 0 étoiles j'aurais fait

### <u>Ar s</u>

J'ai trouvé des formations sur AFPA qui m'intéressent. Je contacte l'agence pour convenir d'un rdv. Il faut savoir que Pôle emploi est chargé de financer les projets de formations surtout via AFPA. Ma conseillère étant en vacances, on m'a donné rdv dans 5 semaines. Go rien faire pendant 5 semaines supplémentaires car ils sont incapables de me recevoir rapidement et de faire leur travail. À fuir. Argent public gaspillé.

### **Lancaster Blade**

Personnel désagréable au possible, incompétences, abus de pouvoir, disponibilité au niveau de la communication : inexistante.

Si vous voulez trouver un emploi et être traité de manière respectueuse passez votre chemin, la corée du nord fait mieux.

Je ne parle pas non plus du nombre d'erreurs ahurissantes qu'ils font ou des faux avis qu'ils mettent pour tenter de rattraper leur note catastrophique.

En somme, de l'argent public bien gaspillé.

### **LEYRAT FREDERIC**

Service minable et inexistant. On dit tout le temps que plus personne ne respecte rien.c'est vrai à commencer par le service public qui ne respecte plus l'usager.

## **Laurent Dome**

Pôle Emploi une agence honteuse . de même leur site est truffé d'annonces frauduleuses. Exemple à mourir de rire une annonce qui recherche un vendeur de chaussures pour une maison de retraite non mais on se fout de qui ? Et puis avec un salaire qui dépasse toutes nos attentes entre 1800 et 2000 euros brut. Comment les chômeurs peuvent-ils trouver du travail avec un site pourri . c'est vraiment inadmissible de la part de la fonction publique de nous fournir un site pareil

## Erika Laveau

La dernier fois j'ai pris rendez-vous exprès avec mon conseiller pourvoir lui posez des question. il m'a donnée le numéro de pole emplois et ma dit de les appeler...

# Quelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Jourdan

Etablissement mis en cause : Pôle emploi Jourdan.

Adresse: 13 Cr Jourdan, Limoges 87000 France

#### **Gloria Becht**

Premier rendez-vous chez pôle emploi, je suis tombée sur une chèvre clairement, la conseillère était hautaine, elle voulait choisir mon avenir à ma place. Quelle culot, vous devriez changer de métier certains vous êtes là pour aider les gens. Et n'oubliez pas que vous êtes au même niveau que les autres. Travailler chez pôle emploi c'est pas fou non plus, donc conseillez vous vous même.

#### **Ibrahim Benabbad**

Dommage que certain employé censé conseiller ou travailler vous regarde de travers et prennent des airs de supériorité.

Premier phrase qu'on à pu avoir c'est "vous parlez français ?", non non je parle le japonais t'inquiète. Bref c'est un 0.

# Quelques avis des demandeurs d'emploi sur Pôle Emploi Paul Claudel

Etablissement mis en cause : Pôle emploi Paul Claudel.

Adresse: 18 Rue Paul Claudel, Limoges 87000 France.

#### Kenji Endo

je vais etre radier parceque je suis handicape mon coseiller (MDR) frabrice christen qui malgré mes demandes pour etre suivi par cap emploi ne ma jamais donner suite et refuse de repondre a mes mail depuis 5 jours. voici la répose par mail de pole emploi "Désormais pour nous contacter, nous vous invitons à envoyer un nouveau courriel à votre conseiller." j en ai envoyer 10

### Virginie Peyrilloux

On explique la situation gentiment, et on se fait raccrocher au nez! C'est lamentable de la part de pôle emploi Limoges d'être traitée de la sorte!!!!

### Farida Ben amar

Une bande d incapables dirigée par une incompétente. Il est grand temps de fermer boutique. Ils ne servent à rien à part à radier les gens sous de faux prétextes. Comportement inacceptable de certaines personnes, manque de respect, propos grossophobes. Cette agence est la pire qu il existe il suffit de voir les commentaires et la note catastrophique. Il serait grand temps de remplacer cette pseudo directrice par un homme compétent et plus à même de faire son travail correctement en dirigeant son personnel d une main de fer afin d obtenir des résultats.

#### Mr Karim

On se demande pourquoi ils nous prélèvent sur notre fiche de salaire une taxe pour pôle emploi si au final on trouve des incapables comme le service contrôle chômeur ils sont là pour faire baisser les chiffres du chômage en coupant les droits des chomeurs par n'importe quel prétexte souvent injustifié afin de gagner leur prime et de réduire le nombre de chômeurs provisoirement. Politique du chiffre

### Catherine B.

Cette agence est facile d'accès et le personnel y est agréable et compétent. Cependant, je ne peux m'empêcher un coup de gueule sur leurs horaires d'ouverture ridiculement restreints. Ils veulent délibérément mettre les demandeurs d'emploi en difficulté ou quoi ?! On fait comment quand on a des enfants à gérer et que le matin n'est définitivement pas un moment propice pour une sortie de type "administratif"? Plis m'ont rattaché à cette agence et cela ne me convient pas vraiment, mais je n'ai pas le choix.

### Jean gueutte Delatour

Comment dire... une belle bande d'incapable. Aimabilité zéro, injoignable. Personnel fuyant. Ou sont-ils ? Allô ? Êtes-vous cacher ? Ou bien dans les murs ? Ne respecte pas les horaires de leurs Rdv. Je suis même sur qu'ils jouent sur leurs ordinateurs en nous recevant. Sont toujours en pause.. il faut dire les pauvres ils "travaillent" toute la matinée ils doivent être fatigués étant donné que l'organisme est fermé tout les après-midi. Pour garer leurs belle voitures sur le parking, ils sont présent ! Selon eux notre avenir ne mène à rien alors que le leurs est incertain depuis qu'il ont été embaucher chez pole emploi. Vous voulez ne rien faire de votre vie ? Postuler chez pole emploi

## francois coulon

Donne un rdv et annule au dernier moment. Quand c'est nous qui sommes absent ils se permettent de juger alors que eux quand ils sont absents on reçoit juste un message disant "bonjour, monsieur.... votre rdv est annulé, au revoir." Même pas d'autre entretien mise en oeuvre et voilà le ton dans lequel c'est dit.

### **Orion**

1: papier perdu.
2: parle mal te prennent de haut même un cailloux serré plus aimable qu'eux .
3: cest quoi cest horaires a la cons ouvert que le matin !! Il bosse pas !
4: il te mente dise oui oui ou on a bien fait ça mais en réalité rien et fait !
5: pour trouvé du travail mieux vaut avoir des connaissance parce que tu peut attendre ! J'ai jamais eu du boulot grâce a eux mais quand tu leurs demande tes indemnité ta galérer des mois la il y a plus personnes pour te payer !! Minable médiocre !! Je prend leurs place moi il y a pas de soucis !!

### **Carène Geoffroy**

Aucun professionnalisme, ils perdent sans cesse les documents quand on leur doit de l'argent ils savent nous trouver à l'inverse silence radio plus de 3 mois pour une demande

d'allocations chômage avec dossier complet et à ce jour toujours rien ... Aucun interlocuteur sérieux on a le droit à un discours différent tous les jours donc non pas SATISFAIT !!!!!

# el pistolero

Fais du chantage quand tu leur dis la vérité qui ont du mal à accepter. Menace de radiation à tort

# Remarques

Les avis de ces demandeurs d'emploi sont justes. Tout ce qu'ils ont dit est visible aussi à Pôle Emploi de Jourdan.

- 1. Un rapport expliquant toutes les remarques des internautes.
- 2. Un rapport expliquant la définition de Pôle Emploi, les fonctions de chacun, la déontologie de leur métier, les droits et les devoirs de chacun, le respect des données confidentielles, la RGPD.
- 3. Un rapport exposant les CV des employés de Pôle Emploi, leurs diplômes, et leur parcours professionnel ainsi que les formations qu'ils ont pu avoir au sein de leur organisme.

# Cueillette des Pommes chez Meylim Verger Le QUEROY

# Bref déroulement

Arrivée le premier jour, il pleuvait beaucoup ce jour-là, je rencontre Christelle la cheffe d'équipe qui, directement après notre arrivée nous explique le travail à faire.

Elle n'hésite pas, à la fin de la présentation, à promouvoir les vêtements de travail, qui sont malheureusement en vente.

Le vêtement de mauvaise qualité coûtait 6€, équivalent à 1h de travail.

Un demandeur d'emploi n'a pas les moyens pour acheter ces vêtements, ces derniers se déchirent au moindre mouvement. Certains travaillaient avec des sandales car ils n'ont pas les moyens d'acheter des bottes, et leurs baskets étaient déjà mouillées. Certains travaillaient avec du plastique autour des pieds pour empêcher l'eau de remonter dans leurs chaussures et d'entrer au contact de leur peau.

Le travail demandé est très difficile; personne n'est réellement formé ni n'est compétent.

Il est impossible de répondre à leur quota (au minimum deux, possiblement trois grands bacs par personne et par jour, les « palox », doivent selon eux être remplis de pomme). Nous travaillons comme des robots.

Un travail particulièrement physique, avec des fréquents risques de chute d'échelle.

Le matin, il faisait très froid mais il était interdit de porter les gants. Nous sommes obligés de travailler sous la pluie, par temps très froid, faute de quoi nous risquons d'être virés, car nous devons respecter le nombre de « palox » remplis, au minimum deux palox par jour avec Christelle.

Le premier jour à 10h00, mes collègues cherchent les toilettes et demandent à la cheffe d'équipe. Elle informe mes collègues que les toilettes sont en panne, et qu'il faut chercher un coin ailleurs sur les champs pour les besoins.

A midi, l'heure de la pause, on est surpris de l'absence de micro-onde, de lavabo et de savon pour les mains. Mes collègues ont évoqué aussi un problème au niveau du contrat et au niveau des fiches de paie.

Le patron passe quand il veut entre les allées, crie sur les employés devant tout le monde et les vire. Christelle est là pour noter l'heure où les employés ont été virés. Par exemple si un employé est viré à 14h00, son paiement s'arrête à 14h00, mais il est contraint de finir sa journée de travail pour être payé.

# **Contrat**

# CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE A USAGE EXCLUSIF D'EMPLOI A CARACTERE SAISONNIER

#### L'EMPLOYEUR

N° Siret ou MSA: 329 075 436 000 17 Tél.: 05 53 62 21 40

Caisse d'affiliation : Mutualité Sociale Agricole Du Limousin - Impasse Ste Claire - 87041 LIMOGES Cédex

Nom – Prénom ou Dénomination : *SCA LE QUEROY* Adresse : *LE QUEROY – 87500 GLANDON* Secrétariat : *LA MEYNIE - 24270 SARLANDE* 

LE SALARIE:

Nom usuel ou nom marital : BALAHACHI Nom de jeune fille : LEKOUISSI

Prénom : Siham Nationalité : Marocaine

N° Immatriculation : 287029935054689 Date et lieu de naissance : 01/02/1987 -Agadir - Maroc

Adresse: 14 av Jean Gagnant - 87000 LIMOGES

Il a été convenu ce qui suit

Article I - Engagement - Objet :

M. SCA LE QUEROY engage M: Mme BALAHACHI Siham

Pour la durée de la saison indiquée ci-après : CUEILLETTE DES POMMES

#### Article II - Durée du contrat :

Le contrat aura une durée minimale de : 15 jour(s)

Il débutera le 20/09/21 à 08.00 Heures et prendra fin à l'expiration de la saison cueillette, soit aux environs du 08/10/2021.

En raison de l'application de traitement phytosanitaire sur le verger, pour respecter les délais de ré-entrée, et selon la maturité des fruits, il pourra y avoir des journées non travaillées non payées.

#### Article III - Période d'essai :

Le contrat ne deviendra ferme qu'à l'issue d'une période de : 3 Jour(s)

Pendant cette période d'essai, chacune des parties pourra résilier le contrat de travail. Sous réserve de cas de force majeure, toute résiliation unilatérale par l'une ou l'autre des parties après la période d'essai pourra entraîner le versement par son auteur de dommages et intérêts.

## Article IV - Emploi et classification :

M : Mme BALAHACHI Siham sera employé(e) en qualité de : saisonnier (e) cueillette

- au coefficient : 9 Salaire : 10,25 Euros / Heure

- Convention applicable : Convention collective de la production nationale et des CUMA

Le salarié reconnait avoir pris connaissance de la fiche « Règle de travail, d'hygiène et de sécurité à respecter par les travailleurs saisonniers, les visiteurs et les sous-traitants » (Voir au dos).

Fait en deux exemplaires à Sarlande, le 20/09/21

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

SCA LE QUEROY 875 @m@loANDON

Secretariat: LA MEYNIE 24270 SARLANDE Tél. 05 53 8221 40 Le Salarié

# REGLEMENT CUEILLETTE RECOLTE 2021 SA PONT LABANCE – QUEROY

### **HORAIRES**:

◆ **DU LUNDI AU JEUDI :** 8 H – 12 H

13 H 30 – 17 H 30

### ♦ LE VENDREDI:

8 H – 12 H 13 H 30 – 16 H 30

Les horaires peuvent fluctuer en fonction des conditions climatiques.

#### > RENDEMENT MINIMUM:

PALOX 100 x 120	PALOX 120 x 120
<b>3,5 palox par jour</b> soit 17,5 palox par	3 palox par jour soit 15 palox par
semaine de 5 jours	semaine de 5 jours

Cette information sera donnée par le chef d'équipe.

#### > PRIME QUALITE:

PALOX 100 x 120	PALOX 120 x 120
2,00 € + 10% congés payés = 2,20 €	2,27 € + 10% congé payés = 2,50 €
Brut par palox sur le rendement	Brut par palox sur le rendement
minimum si celui-ci est réalisé et si	minimum si celui-ci est réalisé et si
moins de 10 % de mâchures en	moins de 10 % de mâchures en
moyenne sur la semaine	moyenne sur la semaine

#### > PRIME RENDEMENT :

PALOX 100 x 120	PALOX 120 x 120
11,63 € + 10% congés payés = 12,80 €	13,18 € + 10% congés payés = 14,50 €
Brut par palox supplémentaire au-delà	Brut par palox supplémentaire au-delà
du rendement minimum et si moins de	du rendement minimum et si moins de
10 % de mâchures en moyenne sur la	10 % de mâchures en moyenne sur la
semaine	semaine
The state of the s	77-11

- > **SALAIRE HORAIRE** : SMIC 10,25 € Brut
- > CONGES PAYES: 10 % du salaire brut

### **◆PLAFONNEMENT DU NOMBRE DE PALOX CUEILLIS**

7 grands palox maximum par journée de 8 heures 8 petits palox maximum par journée de 8 heures

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CUEILLIR EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL.

- 1. Un rapport concernant l'état d'hygiène de ce Verger et les conditions de travail.
- 2. Un rapport concernant la vente des vêtements.
- 3. Un rapport concernant le problème, sur les fiches de paie et les heures de travail, que certains de mes collègues ont déjà communiqué à Christelle.
- 4. Un rapport concernant mes collègues qui ont été virés d'une manière inhumaine.
- 5. Une explication concernant le contenu du contrat ; ils demandent aux employés de réaliser un travail qui dépasse leurs capacités, pendant plusieurs semaines ; celui qui ne respecte pas ce contrat est viré d'office.

# Inspection du travail

# Mardi 08 novembre 2022

Un courrier a été envoyé à l'inspection du travail de Limoges. Ce courrier comporte les messages et les éléments vus ci-dessus.

## 1. Courrier

Mme Siham LEKOUISSI 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges 06 66 86 17 64 sihamlekouissi@gmail.com

> A l'attention du service De l'inspection du travail 2 All. Saint-Alexis 87000 Limoges

Limoges, le 08 novembre 2022

<u>Objet</u>: Dénonciation d'une entorse au droit du travail par l'organisme ALIPTIC.

Madame, Monsieur,

Par la présente je tiens à vous faire part d'une entorse au droit du travail par l'organisme ALIPTIC (Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication), basée sur Limoges à l'adresse, ESTER Technopole 1, Avenue d'Ester Porte 2, 87069 Limoges que Pôle Emploi nous a préconisée fortement.

Nous avons intégré cette formation ayant pour sujet la SPPN (Sécurisation des Parcours Professionnel Numérique, Talents4Tech) le 07 juin 2022. Depuis ce jour-là jusqu'aujourd'hui, la qualité de la formation ne cesse de se détériorer, vous trouverez en annexe un document recensant les réclamations de l'ensemble des stagiaires.

A la réception de ce document le 24 octobre 2022, le service pédagogique s'est montré coléreux en communiquant des messages directs exempts de formules de politesse. Le comportement de ce service s'est élargi sur plusieurs jours. Vous trouverez en annexe quelques exemples de nos échanges.

Nous notons aussi que nous ne pouvons pas dire du mal de la formation ou faire des remarques, sous peine d'être convoqués, virés de la formation ou même privés de l'emploi. Par ailleurs les cours en distanciel sont enregistrés, ainsi que les webcams, ce qui nous empêche de participer et de parler librement pendant le cours.

La qualité de cette formation ne répond à aucun critère didactique ni pédagogique et la santé des stagiaires est en danger.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LEKOUISSI Siham

## Réponse

ddetspp87-uc1 (DDETSPP 87) - DDETSPP 87/PT/UC emis par LE-BRIS Erica (Travail) – DDETSPP 87/PT/UC <ddetspp-uc1@haute-vienne.gouv.fr>

À moi

Madame,

Par courrier en date du 9 novembre 2022 vous avez saisi nos services pour signaler la qualité de la formation professionnelle suivante : Sécurisation des Parcours Professionnels Numériques, Talents 4Tech (SPPN) délivrée par l'organisme ALIPTIC (Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication).

Je vous informe que votre signalement a été transmis au Service Régional de Contrôle de la formation professionnelle - 47, rue de la Cathédrale – 86035 POITIERS CEDEX.

Cordialement,

Secrétariat Unité de Contrôle Inspection du travail 2, allée Saint-Alexis, 87036 LIMOGES Cedex Tél: 05 19 03 20 38



Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la haute-vienne







# 2. Remarques

> Jusqu'aujourd'hui aucun retour de l'inspection de travail de Poitiers.

- 1. Un rapport concluant la qualité de la formation ALIPTIC.
- 2. Un retour à mon courrier.

# **Commissariat National de Limoges**

# Premier refus de dépôt de main courante

Le premier refus concerne le dossier de Limoges Habitat, ce dossier a été envoyé au procureur de la République.

#### Déroulement

- Je me suis rendue le 12/03/2022 au commissariat National de Limoges.
- L'officier qui m'a accueillie a été très ferme avec moi.
- L'officier a croisé ses bras sur le bureau et me demande de raconter.
- Au cours du récit le policier a déposé sa tête sur son bras gauche et s'est mis à rire.
- Quand cet officier a fini de me déstabiliser et de se moquer de moi, il m'a fait le résumé de ce que je lui avais dit.
- A la fin de cet entretien, l'officier m'informe que mon dépôt de main courante est refusé et que toute plainte sera refusée.
- J'ai quitté le commissariat, blessée, déçue et méprisée.
- Après quelques minutes, je décide d'appeler le même commissariat pour me plaindre de ce refus.
- J'ai reçu le premier officier qui m'a passé une officier femme à qui j'ai raconté ce qu'il s'était passé.
- Elle m'a dit qu'elle me passerait la personne qui avait refusé ma main courante.
- Elle me passe en réalité les urgences et non pas l'officier en question.
- J'ai parlé avec les urgences, qui m'ont entendue jusqu'à la fin et ont quitté l'appel sans suite.

# Second refus de dépôt de plainte

Après ce vécu traumatisant que l'officier de police m'avait fait vivre, cette fois-ci je fais une procuration à mon ami pour déposer des plaintes.

Le 01 décembre 2022 au matin, celui-ci rentre au commissariat en expliquant qu'il venait par procuration pour un amie. Les forces de l'ordre lui ont affirmé qu'ils ne pouvaient recevoir de plainte par procuration pour un ami.

Mon ami sort donc du commissariat et contacte le défenseur des droits qui à leur tour lui indiquent que l'on a le droit de déposer par procuration pour un ami. Puis par mail, les défenseurs des droits nous suggèrent d'envoyer nos plaintes directement auprès du procureur de la République.

# **Attentes**

1. Une explication sur le refus par les forces de l'ordre d'enregistrer nos mains courantes.

# Annexes

Etablissement mis en cause : ALIPTIC Limoges 87000
Problème de double nationalité et Formation en distanciel

# **Information**

- **↓** Une de mes connaissances a une double nationalité.
- ♣ Elle bénéficie des aides de Pôle emploi.
- ≠ Elle passe parfois plusieurs mois dans son pays d'origine.
- ♣ Dernièrement, en 2021, elle s'est inscrite à une formation en distanciel ici en France.
- ♣ Elle a voyagé après dans son pays d'origine pour plusieurs mois en présentant son passeport issu de son pays d'origine.
- ≠ Elle a passé sa formation dans son pays d'origine.
- ♣ Pour justifier sa présence sur le territoire français, elle présente son passeport français.
- ♣ Son passeport français ne porte aucun tampon d'entrée ou de sortie.
- ♣ Elle bénéficie toujours des aides et apparemment Pôle emploi est au courant de ce que cette dame fait.

- 1. Un contrôle des passeports, des entrées et des sorties.
- 2. Un contrôle sur le mérite des attributions des aides.
- 3. Un contrôle des bases de données de Pôle Emploi.

# Remarques générales

- Depuis le 18 novembre 2022, je n'ai plus accès aux plateformes ALIPTIC, à savoir Slack, Big Blue Button, ni à mes exercices.
- ALIPTIC refuse de répondre à mes appels, je suis apparemment bloquée sur le téléphone portable de Stéphane FAURE. Le directeur Raphaël Nieto ne répond jamais à mes appels ni à mes courriels.
- Concernant Pôle Emploi, je n'ai jamais réussi à rencontrer le directeur. Jusqu'aujourd'hui ma nouvelle conseillère n'a jamais tenté de me joindre par téléphone ni de me répondre concernant ALIPTIC.
- Jusqu'aujourd'hui les motifs de mon exclusion me sont inconnus. Je n'ai reçu aucun retour concernant les conditions de travail chez Meylim.
- Une radiation de la part de Pôle Emploi Jourdan a été faite.

# **Conclusion**

Après tout mon vécu, j'avais décidé de refaire et de redémarrer ma vie et de dire « C'est du passé » mais malheureusement le cumul des faits et les comportements du Verger, de ALIPTIC et de Pôle Emploi m'ont littéralement cassée et m'ont traumatisée.

Actuellement je me retrouve au point mort, alors qu'il y a quelques mois, j'étais pleine de motivation et d'ambition.

Ma requête ne doit pas passer inaperçue. Personne n'admettra que quiconque se comporte de cette manière avec lui ou avec ses enfants. Qui parmi nous supporterait les larmes, l'insomnie et les dégradations de la santé de son enfant alors que cet enfant demande juste d'étudier, de travailler et de réaliser ses projets et ses rêves dans des meilleurs conditions et dans un cadre respectueux des droits et des limites de chacun ?

Il n'y a que la justice qui pourra me rendre la confiance que j'avais en moi, en mes rêves et en mes ambitions que ces professionnels ont violés sans pitié.

# Fin du rapport